



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N°2025-13

**INSPECTION GÉNÉRALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES**

# LE FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

**RAPPORT D'ÉVALUATION  
JUN 2025**



**Guy Amsellem**  
Inspecteur général  
des affaires culturelles

**Catherine Dupraz**  
Inspectrice générale  
des affaires culturelles

**Guy Amsellem**  
Inspecteur général  
des affaires culturelles

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping underline followed by a stylized, cursive name.

**Catherine Dupraz**  
Inspectrice générale  
des affaires culturelles

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' followed by a cursive name and a horizontal underline.

**RELECTRICE**  
Maryline Laplace  
Inspectrice générale des affaires culturelles

# LETTRE DE MISSION



Le Directeur du Cabinet

Référence à rappeler :  
TR/MC/2025/D/4898/ABU

Paris, le

10 FEV. 2025

Note à l'attention de

Madame Laurence TISON-VUILLAUME  
Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles

**Objet :** Mission d'évaluation du Fonds d'innovation territoriale.

Le Fonds d'innovation territoriale (FIT), piloté par la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), a été mis en place en 2022 pour soutenir des projets innovants, introduits dans leurs territoires et engagés dans une dynamique de participation des citoyens. Volontairement doté d'un cahier des charges national souple, son ambition est de créer de nouveaux liens sur le territoire, de soutenir des initiatives citoyennes, d'offrir des espaces d'expressions à une vie culturelle élargie à une diversité de sujets (transition environnementale, santé, solidarités...). Il s'agit, via les expérimentations soutenues, de faciliter un large spectre d'initiatives pour redéfinir le socle d'une politique culturelle au service des projets de territoires et à l'écoute des habitants.

En 2022, le budget engagé pour soutenir des projets dans ce cadre s'élevait à 4,2 M€. En 2023 et 2024, l'enveloppe dédiée au FIT a été portée à 5 M€. Le FIT a permis de soutenir près de 150 projets en 2022 et un peu plus de 200 en 2023 et 2024, couvrant largement le territoire et ancrés dans les territoires prioritaires (ruralité et quartiers prioritaires de la politique de la ville). L'année 2025 marquera la fin d'un premier cycle pour le FIT, le subventionnement de la majeure partie des projets prenant fin en 2024 (projets soutenus en 2022 pour trois ans ou en 2023 pour deux ans).

Dans ce contexte, je souhaite que vous dressiez un bilan des trois premières années de déploiement de ce dispositif, afin d'appuyer la décision sur sa reconduction et les évolutions qu'il pourrait prendre à partir de 2025.

Dans cette perspective, vous vous attacherez à évaluer tant les projets soutenus au titre du fonds que le dispositif même et ses conditions de mise en œuvre :

- Il s'agira d'abord de dégager les caractéristiques communes des projets soutenus et d'identifier notamment leur caractère innovant, par exemple en termes de développement territorial local, de renouvellement des projets culturels et de leur méthodologie, d'engagement des populations et de mise en œuvre des droits culturels, de pratiques professionnelles et de gouvernance, de coopération et de partenariats intersectoriels. Une attention sera également portée au degré de maturation des projets accompagnés et à l'impact du fonds sur leur développement.

1/2

Ministère de la Culture  
3, rue de Valois 75001 Paris

- Vous analyserez également les conditions de mise en œuvre du fonds. Plutôt que de lancer un appel à projets au niveau national, il a été décidé de s'appuyer sur l'expertise des services déconcentrés (DRAC/DAC) et leur connaissance des territoires, en les invitant à identifier puis à transmettre des projets à la DG2TDC en fonction de critères prédéfinis. L'appréhension et l'utilisation de ce fonds par les services déconcentrés, de même que les critères de sélection mis en œuvre pour la remontée de projets devront à ce titre être questionnés.
- Une mise en perspective historique de ce dispositif devra également être proposée. Vous questionnez ainsi la manière dont ce fonds s'insère en regard des autres dispositifs de soutien déployés par le ministère, historiques et actuels, et en regard de la politique d'action culturelle territoriale menée par les services déconcentrés. Vous déterminerez ainsi la plus-value et les besoins auxquels ce nouveau fonds répond.

Je souhaite ainsi que cette mission puisse dégager des préconisations sur le devenir de ce fonds et sa visée. S'agit-il d'accompagner l'expérimentation, l'amorçage de nouveaux projets ou leur consolidation ? Comment assurer aux projets soutenus une sécurisation et une pérennité, sans par ailleurs les enfermer dans un nouveau cahier des charges ? La durée du soutien souhaitable, de même que la possibilité de renouveler ou non le soutien accordé à certains projets structurants sera également à investiguer. Plusieurs DRAC alertent en effet sur le fait que, si les deux ou trois années de soutien ont permis l'émergence de nouveaux liens de création et d'action culturelle et artistique entre habitants, acteurs et élus, le renouvellement de certains projets permettrait de consolider ces initiatives artistiques et culturelles.

La mission pourra également étudier les outils de suivi de ce dispositif et sa possible déconcentration.

Vous pourrez vous appuyer pour votre mission sur la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, qui pilote le dispositif en centrale, ainsi que sur les services déconcentrés. Vous pourrez mobiliser en tant que de besoin le laboratoire UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) qui a porté, en lien avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, une recherche-action sur des projets soutenus grâce au fonds d'innovation territoriale.

Vous voudrez bien me rendre votre rapport dans les quatre mois suivant la date de réception de cette note.



Gaëtan BRUEL

**Copies :**

- Madame Delphine CHRISTOPHE, directrice adjointe de cabinet chargée du patrimoine, de l'architecture et des territoires ;
- Monsieur Benjamin MOREL, conseiller social, budget, fiscalité, investissements, mécénat ;
- Monsieur Luc ALLAIRE, secrétaire général ;
- Noël CORBIN, délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle.

2/2

## FICHE SIGNALÉTIQUE

DISPOSITIF	FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE
Date de création	2022
Objet	Soutenir les projets innovants ancrés dans leurs territoires et engagés dans une dynamique de participation des citoyens
Montant	2022 : 3,869 M€ 2023 : 4,709 M€ 2024 : 4,966 M€
Gestionnaire	DG2TDC
Nombre de projets aidés	261
Répartition par secteurs culturels	Spectacle vivant 35 % Arts visuels : 19 % Enseignement artistique et culturel : 17 % Pluridisciplinaire : 52 %
Répartition des activités non culturelles	Écologie : 23 % Social : 19 % Santé, espaces de travail, développement territorial, restauration : 9 % chacun
Porteurs de projets	Acteurs culturels : 57 % Tiers-lieux : 22 % Acteurs non culturels : 11 % Collectivités territoriales : 9 %
Modes d'action	Diffusion : 23 % Résidences : 18 % Ateliers : 18 % Production : 16 %



## SYNTHESE

Le fonds d'innovation territoriale (FIT) a été mis en place en 2022 pour soutenir des projets innovants, ancrés dans leurs territoires.

Sa dimension territoriale, son ouverture à l'expérimentation et aux activités non culturelles en font un objet singulier, qui ne trouve pas d'équivalent dans les dispositifs actuels de soutien du ministère, et le situent dans l'héritage du Fonds d'intervention culturelle (FIC), mis en œuvre entre 1971 et 1985, avec lequel il partage plusieurs caractéristiques.

Outre le choix du non-recours à l'appel à projet et de la pluriannualité, qui rompt avec la multiplication des dispositifs ponctuels mis en œuvre ces dernières années, le FIT se distingue par sa méthodologie novatrice, qui réunit trois éléments :

- l'option originale d'une démarche partant du terrain (« bottom-up »), à rebours des contractualisations territoriales du ministère de la Culture, souvent unilatérales et descendantes, qui a permis d'affiner le contenu des projets, de s'assurer de leur caractère innovant, en s'appuyant sur l'expertise des DRAC et en suivant le plus souvent leur avis ;
- l'absence de cahier des charges, qui a conféré un FIT une grande plasticité et donné aux DRAC la capacité d'intervenir sur une ample variété de projets ;
- enfin, un niveau de financement substantiel, qui le rend intéressant par rapport à d'autres dispositifs de soutien du ministère.

Les objectifs et les critères d'éligibilité du FIT ont sensiblement évolué entre 2022 et 2024. Les objectifs ne sont stabilisés qu'en 2024 ; en conséquence, les critères sont également fluctuants et trouvent tardivement leur cohérence avec les objectifs.

L'évolution de la définition du FIT et l'absence de qualification de « l'innovation » expliquent en partie les stratégies variées et la compréhension différente du dispositif d'une DRAC à l'autre.

Pour sa part, la mission comprend qu'il s'agit de redéfinir le socle d'une politique culturelle au service des projets de territoire et coconstruite avec les habitants, en privilégiant la transversalité des politiques culturelles avec d'autres domaines - écologie, social, recherche, etc - et le soutien sur la durée, néanmoins limitée dans le temps, plutôt qu'un financement ponctuel.

Le budget du FIT est d'environ 5 M€ par an. L'analyse de son évolution depuis 2022 montre une hausse de la part des financements attribués aux projets reconduits ainsi que des disparités régionales, tant en nombre de projets financés que d'enveloppes allouées. Les dotations par habitant sont plus homogènes, manifestant la volonté de la DG2TDC de maintenir une certaine équité territoriale, choix qui peut entrer en tension avec l'objectif d'innovation, qui suppose une logique sélective.

L'analyse des 261 projets soutenus depuis 2022 met au jour plusieurs constats :

- les thématiques de participation citoyenne et de transition écologique sont inégalement présentes selon les régions ;
- les projets sont majoritairement situés en zone rurale ;
- ils relèvent de typologies variées, sont le plus souvent pluridisciplinaires, concentrés sur le spectacle vivant, les arts visuels et l'EAC, majoritairement portés par des acteurs culturels, abordent largement des thématiques hors du champ culturel, privilégient la diffusion, les résidences, les ateliers artistiques et la production d'œuvres ;
- les partenariats avec le bloc communal et les acteurs culturels sont privilégiés.

La mission note la cohérence d'ensemble des projets soutenus avec les critères du FIT. Elle observe, par ailleurs, un « effet d'apprentissage » des DRAC : les nouveaux projets soutenus en 2024 correspondent mieux aux critères du fonds sur plusieurs points - répartition territoriale, caractère innovant, partenariats avec les collectivités territoriales.

Le choix du mode d'intervention - repérage de projets innovants plutôt que recours à l'appel à projets - a laissé aux DRAC une grande autonomie et une capacité à s'adapter à différents contextes, dont elles ont fait usage en développant un large spectre de stratégies d'intervention.

Conçu comme un dispositif d'aide limitée dans le temps, le FIT a été utilisé par les DRAC soit pour financer des projets ponctuels, soit comme aide à l'amorçage ou laboratoire de nouvelles expérimentations. Dans cette seconde catégorie, certains projets ne pourront perdurer à l'issue du financement apporté par le fonds. Néanmoins, s'agissant d'un dispositif encourageant l'innovation, la mission estime que le taux de sinistralité observé, inférieur à 50 %, n'est pas excessif.

Le FIT a permis à certains porteurs de projet, ne répondant pas aux critères des dispositifs de droit commun, d'être reconnus et accompagnés et à d'autres, plus repérés, de franchir un cap significatif dans leur développement.

L'impact sur les territoires est plus difficile à mesurer, même si certaines DRAC notent que la prise en compte de la participation des habitants et des droits culturels a été particulièrement appréciée.

Outil de dialogue avec les collectivités territoriales, le FIT, même s'il reste peu identifié, a pu avoir un effet structurant sur les politiques culturelles des communes rurales et entrer en résonance avec celles des Départements ou des Régions.

Le bilan effectué montre un fort taux de co-financement des collectivités ; il est cependant difficile d'y voir l'expression d'un effet levier de l'aide de l'Etat, d'une part parce qu'on ne sait pas toujours si la participation des collectivités à un projet est antérieure ou postérieure au FIT, d'autre part parce que nombre d'entre elles sont actuellement confrontées à des difficultés financières. Néanmoins, en dehors des collectivités, d'autres relais financiers ont parfois été trouvés.

Alors que le dispositif fait l'objet d'une appréciation très positive des DRAC, la mission estime que sa non-reconduction présenterait peu d'avantages et de réels inconvénients : elle nuirait à la lisibilité de l'action de l'Etat, menacerait la poursuite des projets lancés en 2023 et 2024 qui n'auraient pas encore eu le temps, en deux ans, de trouver leur modèle économique, et brouillerait le message du ministère, s'agissant d'une aide reposant sur la proximité avec les territoires, le partenariat avec les collectivités et l'association des habitants.

La mission ne soutient donc pas le scénario de non-reconduction du FIT.

Elle estime souhaitable de maintenir le dispositif, tout en le faisant évoluer pour en améliorer le fonctionnement et le rendre plus efficace. Dans cette perspective, la mission a étudié plusieurs voies.

Certaines lui apparaissent à exclure, comme la transformation du FIT en dispositif de droit commun, son ouverture aux structures labellisées ou son recentrage sur les tiers-lieux.

D'autres voies lui semblent utiles à explorer, comme la clarification des objectifs et des critères, l'assouplissement du ciblage territorial, une meilleure définition des règles de financement, la garantie d'un soutien sur une durée de trois ans, une transformation de la gestion du dispositif, en le déconcentrant, en l'adossant quand c'est possible à la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs, en renforçant l'évaluation, en

développant les actions de communication à destination des élus et en articulant mieux ses financements avec ceux d'autres dispositifs voisins comme les programmes Tiers-lieux et Fabriques de territoire de l'ANCT.



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1) Recommandation N°1 : Reconduire le FIT (DG2TDC)..... 41
- 2) Recommandation N°2 : Définir clairement les objectifs, établir des critères en parfaite adéquation avec ces derniers et les regrouper dans un guide à destination des DRAC (DG2TDC). ..... 42
- 3) Recommandation N°3 : Conserver mais assouplir le ciblage territorial de l'aide afin d'en ouvrir l'accès aux personnes les plus éloignées de l'offre culturelle, où qu'elles se situent (DG2TDC). ..... 42
- 4) Recommandation N°4 : Établir le niveau de financement au regard du coût total du projet et de la participation des collectivités territoriales (DG2TDC et DRAC)..... 43
- 5) Recommandation N°5 : Garantir un soutien sur une durée de trois ans et rappeler l'impossibilité de dépasser cette limite (DG2TDC et DRAC). ..... 43
- 6) Recommandation N°6 : Déconcentrer le FIT en prévoyant des remontées d'informations budgétaires et analytiques s'appuyant sur les tableaux figurant en annexes 1 et 2 (DG2TDC). ..... 44
- 7) Recommandation N°7 : Renforcer l'évaluation des projets en proposant aux DRAC une grille d'évaluation commune et en organisant un partage des bonnes pratiques (DG2TDC). ..... 44
- 8) Recommandation N°8 : Adosser, quand c'est possible, les aides du FIT à des conventions pluriannuelles d'objectifs associant les bénéficiaires et les financeurs (DRAC)..... 44
- 9) Recommandation N°9 : Développer les actions de communication sur le FIT à destination des élus et des bénéficiaires potentiels (DRAC et DG2TDC)..... 45
- 10) Recommandation N°10 : Renforcer les synergies du FIT avec d'autres dispositifs financés par l'État comme les programmes Tiers-Lieux et Fabriques de territoires de l'ANCT (DRAC)..... 45



## SOMMAIRE

<b>LETTRE DE MISSION .....</b>	<b>3</b>
<b>FICHE SIGNALÉTIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>SYNTHESE.....</b>	<b>7</b>
<b>LISTE DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>15</b>
<b>I. UNE APPROCHE ORIGINALE, DES OBJECTIFS STABILISÉS TARDIVEMENT ET DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ÉVOLUTIFS, DES CRÉDITS QUI TRADUISENT UNE VOLONTÉ D'ÉQUITÉ TERRITORIALE.....</b>	<b>17</b>
<b>A. Une approche originale qui renoue avec l'héritage du FIC .....</b>	<b>17</b>
1. L'héritage du FIC : expérimentation, innovation, ouverture aux secteurs non culturels.....	17
2. Une approche originale.....	18
a. <i>Une alternative à la logique de l'appel à projets</i> .....	18
b. <i>Une pluriannualité qui, bien que limitée, rompt avec la multiplication des dispositifs ponctuels</i> .....	19
c. <i>Une méthodologie novatrice : choix du « bottom-up », absence de cahier des charges, niveau de financement substantiel</i> .....	19
<b>B. Des objectifs stabilisés tardivement, des critères d'éligibilité évolutifs pas toujours en cohérence avec les objectifs.....</b>	<b>20</b>
1. Des objectifs stabilisés tardivement.....	20
2. Des critères d'éligibilité évolutifs, pas toujours en cohérence avec les objectifs.....	21
a. <i>Des critères évolutifs</i> .....	21
b. <i>Des critères pas toujours en cohérence avec les objectifs</i> .....	22
<b>C. Un budget en augmentation modérée dont l'allocation traduit une recherche d'équité territoriale.....</b>	<b>24</b>
1. Une augmentation modérée en 2024 après une forte hausse des crédits en 2023.....	24
2. Une recherche d'équité territoriale.....	25
a. <i>Certaines disparités régionales dans les montants moyens par projet</i> .....	25
b. <i>Des dotations par habitant relativement homogènes</i> .....	26
<b>II. DES PROJETS QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, DES IMPACTS POSITIFS, UN DISPOSITIF QUI MÉRITERAIT D'ÊTRE POURSUIVI MOYENNANT CERTAINES ÉVOLUTIONS.....</b>	<b>27</b>
<b>A. Des projets qui répondent aux critères d'éligibilité et s'inscrivent dans des stratégies régionales différenciées .....</b>	<b>27</b>
1. Les projets soutenus répondent, pour l'essentiel, aux critères d'éligibilité .....	27
a. <i>Les thématiques de participation citoyenne et de transition écologique inégalement présentes selon les régions</i> .....	27
b. <i>Des projets majoritairement situés en zone rurale</i> .....	28
c. <i>Des typologies de projets variées</i> .....	29
d. <i>Les partenariats avec le bloc communal et les acteurs culturels sont privilégiés</i> .....	31
2. La plasticité du dispositif permet aux DRAC de mettre en œuvre des stratégies différenciées, adaptées à leur territoire.....	34
<b>B. Des impacts significatifs sur les projets, leurs porteurs, les territoires bénéficiaires et les partenaires ; un effet levier financier réel, mais difficile à objectiver .....</b>	<b>35</b>
1. Des impacts significatifs sur les projets, leurs porteurs, les territoires bénéficiaires et les partenaires.....	35
a. <i>Un bilan intéressant, bien que variable selon les régions, concernant la poursuite des projets</i> .....	35
b. <i>Des impacts positifs sur les porteurs de projet</i> .....	36
c. <i>Des impacts positifs, mais pas toujours mesurables, sur les territoires</i> .....	37

d. <i>Des impacts contrastés sur les partenaires</i> .....	37
2. Un effet levier financier réel, mais difficile à objectiver.....	38
a. <i>Un fort taux de co-financement des collectivités</i> .....	38
b. <i>Un effet levier sur d'autres types de financements</i> .....	39
<b>C. Un dispositif qui mériterait d'être poursuivi, moyennant certaines évolutions.....</b>	<b>39</b>
1. La non-reconduction du FIT présenterait peu d'avantages et plusieurs inconvénients, alors que le dispositif fait l'objet d'une appréciation très positive par les DRAC.....	39
a. <i>Un enjeu budgétaire limité</i> .....	39
b. <i>Peu de risques d'effets d'aubaine</i> .....	40
c. <i>Un dispositif apprécié par les DRAC</i> .....	40
d. <i>Sa suppression soulèverait de réels inconvénients</i> .....	41
2. Des pistes d'évolution permettant d'améliorer le fonctionnement du FIT et de le rendre plus efficace.....	41
a. <i>Les voies à exclure</i> .....	41
b. <i>Les voies à explorer</i> .....	42
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>47</b>
<b>III. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....</b>	<b>49</b>
<b>IV. GLOSSAIRE.....</b>	<b>51</b>
<b>V. LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>53</b>

## INTRODUCTION

Par lettre de mission du 10 février 2025, le directeur de cabinet de la ministre de la Culture a demandé à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) de dresser un bilan du Fonds d'innovation territoriale (FIT), au terme des trois premières années de son déploiement, afin d'appuyer la décision sur sa reconduction et les évolutions qu'il pourrait prendre à partir de 2025, dans un contexte de fortes contraintes pesant sur le budget du ministère.

Le fonds d'innovation territoriale (FIT) a été mis en place en 2022 pour soutenir des projets innovants, ancrés dans leurs territoires, engagés dans une dynamique de participation des citoyens et en lien avec les collectivités territoriales. Figurent, parmi ses dimensions fondatrices, la volonté de croiser innovation et coopération territoriales, en renouvelant les pratiques et les méthodes du ministère de la Culture.

La mission a cherché à évaluer le dispositif, en étudiant ses caractéristiques et ses modalités et en analysant ses résultats et ses impacts, et formulé une série de préconisations sur son devenir.

Pour conduire ses travaux, la mission s'est appuyée sur :

- une analyse de la totalité des 261 projets soutenus depuis 2022<sup>1</sup> ;
- un recensement, par chaque direction régionale des affaires culturelles (DRAC), du budget total de chaque projet aidé et du financement apporté par les collectivités territoriales ;
- un questionnaire adressé à chaque DRAC, permettant de disposer d'éléments objectivables sur la procédure de sélection des projets, l'impact du soutien du FIT et les perspectives d'évolution du dispositif ;
- des entretiens avec les services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture, ainsi qu'avec la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture.

Le rapport est divisé en deux parties, qui présentent successivement :

- les caractéristiques, les objectifs et les moyens du dispositif (I) ;
- l'analyse de ses impacts et de ses perspectives d'évolution (II).

---

<sup>1</sup> La mission a effectué une indexation, projet par projet, à l'aune de huit critères, décomposés en une soixantaine de sous-critères, à partir du descriptif des projets transmis par la DG2TDC, complété par des recherches spécifiques sur Internet. Les résultats, par critères par régions, sont présentés dans l'annexe 2.



## I. UNE APPROCHE ORIGINALE, DES OBJECTIFS STABILISÉS TARDIVEMENT ET DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ÉVOLUTIFS, DES CRÉDITS QUI TRADUISENT UNE VOLONTÉ D'ÉQUITÉ TERRITORIALE

### A. Une approche originale qui renoue avec l'héritage du FIC

À la demande de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, le fonds d'innovation territoriale (FIT) a été mis en place en 2022 pour soutenir des projets innovants, introduits dans leurs territoires, engagés dans une dynamique de participation des citoyens et en lien avec les collectivités. Figurent, parmi ses dimensions fondatrices, la volonté de croiser innovation et coopération territoriales, en renouvelant les pratiques et les méthodes du ministère de la Culture<sup>2</sup>.

L'ancrage territorial du FIT, son ouverture à l'expérimentation et aux activités non culturelles en font un objet singulier, qui ne trouve pas d'équivalent dans les dispositifs actuels de soutien du ministère. Son approche originale le situe dans l'héritage du Fonds d'intervention culturelle (FIC), mis en œuvre entre 1971 et 1985.

#### 1. L'héritage du FIC : expérimentation, innovation, ouverture aux secteurs non culturels

Le FIT est-il « un nouveau FIC pour les campagnes ?<sup>3</sup> », s'interrogeait le laboratoire UBIC dans le cadre de la recherche-action que lui a confiée la DRAC Nouvelle-Aquitaine<sup>4</sup>.

Plusieurs caractéristiques - ancrage territorial, diversité, expérimentation, innovation - permettent, en effet, d'inscrire le FIT dans l'héritage de son devancier.

Rappelons que le Fonds d'intervention culturelle (FIC) répondait à l'appel de la commission des affaires culturelles du VI<sup>e</sup> Plan (1971-1975) à mettre en œuvre une politique culturelle « pluraliste, décentralisée et contractuelle<sup>5</sup> ».

Le FIC répond à l'objectif d'une politique de développement culturel qui, au-delà de la démocratisation de l'accès aux œuvres, cherche à reconnaître des projets issus de groupes sociaux localement situés. Il vise à repérer et à aider ces projets innovants dans leur double dimension d'ancrage territorial et d'aspiration à la diversité<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, qui a mis en œuvre cette décision, annonçait en ces termes la création du FIT lors de son audition par les membres de la commission culture du Sénat, le 29 juin 2022 : « Concernant les collectivités et en plus des instances de dialogue existantes, je souhaite esquisser une méthode : partir d'expérimentations, de projets concrets avec des collectivités volontaires et particulièrement engagées pour la culture. Nous allons mettre en place un « Fonds d'innovation territoriale » (...) Je pense qu'il y a là aussi un enjeu de renouvellement de nos pratiques et de nos méthodes par rapport à une histoire des politiques culturelles très riche mais qui a sédimenté un certain nombre de labels et de structures... Où peut-on initier des espaces d'innovation et de coopération ? » (FNCC, Un "Fonds d'innovation territoriale" au ministère, 1er juillet 2022, <https://www.fncc.fr/blog/un-fonds-d-innovation-territoriale-au-ministere/>).

<sup>3</sup> UBIC, « Lieux tiers et intermédiaires en ruralité », Synthèse de la rencontre du 14 janvier 2025 à Bergerac.

<sup>4</sup> UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) est une plateforme de valorisation de la recherche au sein de l'Université Bordeaux Montaigne. La DRAC Nouvelle-Aquitaine lui a confié en 2022 une étude de suivi de 7 lieux retenus dans le cadre du FIT. Un panel de 12 lieux supplémentaires a été étudié en 2024.

<sup>5</sup> Commissariat général du Plan, Commission des affaires culturelles, Rapport général pour le VI<sup>e</sup> Plan, Paris, mars 1971.

<sup>6</sup> Guy Saez, « La dynamique de la coopération culturelle : de la décentralisation à la territorialisation de l'action publique », in. « Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009) », dir. Philippe Poirrier et René Rizzardo, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2009, pp. 24-46.

À la fois cagnotte interministérielle rattachée au Premier Ministre et détecteur d'actions innovantes, le fonds « est destiné à subventionner des programmes d'action culturelle de caractère expérimental et à effet « multiplicateur », qui requièrent l'intervention concertée de plusieurs ministères ou services dans les domaines de l'animation, de l'information ou de la diffusion culturelles.<sup>7</sup> Ses financements sont non renouvelables<sup>8</sup>. On peut distinguer « deux âges<sup>9</sup> » dans l'action du FIC : dans une première période (1971-1976), le FIC encourage des opérations de sensibilisation des enfants et des jeunes à l'art et aux pratiques artistiques, en temps et hors temps scolaire. Dans une deuxième période (1977-1980), qui voit la création des directions régionales des affaires culturelles et les débuts de la déconcentration, le FIC oriente son action vers des projets plus sociaux, des formes culturelles et artistiques nouvelles, et se tourne davantage vers l'innovation que vers l'éducation artistique et culturelle<sup>10</sup>.

Conséquence de cette évolution : les collectivités locales sont de moins en moins partenaires, les chargés de mission du FIC faisant plus souvent de ce fonds l'instrument d'une alternative à la gestion locale des affaires culturelles.

En 1982, le ministre Jack Lang demande au FIC d'explorer « les pistes de l'action culturelle de demain<sup>11</sup> ».

## 2. Une approche originale

### a. Une alternative à la logique de l'appel à projets

Le choix a été fait de ne pas recourir à l'appel à projets (AAP), mais de s'appuyer sur un repérage par les DRAC de projets que souhaitaient mettre en place les collectivités territoriales, les acteurs culturels et les artistes.

S'il est vrai que l'AAP aurait eu l'avantage de faire émerger des nouveaux projets dans une plus grande transparence, le recours de plus en plus fréquent à ce mode de gestion, dans tous les champs et à toutes les échelles de l'action publique, a fait l'objet de vives critiques ces dernières années : rapports parlementaires, comme celui du Sénat sur la politique de la ville en 2022 qui notait que le plan de relance avait suscité 80 appels à projets dans le domaine de la politique de la ville, ou celui du Conseil d'État relatif au

---

<sup>7</sup> Propositions de la Commission des affaires culturelles du VI<sup>e</sup> Plan, cité dans la revue *Développement culturel*, « VI<sup>e</sup> Plan. Des structures nouvelles pour une action culturelle nouvelle », mai-juin 1971.

<sup>8</sup> Le Gouvernement précise ainsi que « Le Fonds d'intervention culturelle engagera des programmes de caractère culturel de caractère expérimental et non répétitif... » (Projet soumis par le Gouvernement au Conseil économique et social, *Développement culturel*, mai-juin 1971, op. cit.)

<sup>9</sup> Marie-Christine Bordeaux, « L'éducation artistique : un partenariat inachevé », in. « Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009) », dir. Philippe Poirrier et René Rizzardo, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2009, pp. 419-455.

<sup>10</sup> Le Comité d'histoire du ministère de la Culture évoque, parmi les thématiques des projets soutenus par le FIC, « la culture des populations défavorisées (personnes âgées, femmes isolées, malades et handicapés), l'animation des quartiers périphériques et du monde rural, le développement des pratiques culturelles dans les lieux de vacances et de loisirs » (cf. la note du Comité d'histoire du ministère de la Culture, « La démocratisation culturelle dans tous ses états », 28 avril 2011, révisée juillet 2012).

<sup>11</sup> Douze programmes sont alors retenus : pratiques culturelles et temps de vacances ; les pré-retraités ; les centres de documentation sociale ; de nouveaux lieux pour les jeunes ; les immigrés de la « deuxième génération » ; les stages pré-professionnels ; technologies, création culturelle, groupes sociaux ; interculture-interethnies ; personnes handicapées et malades ; personnes âgées ; développement culturel et développement économique.

« dernier kilomètre de l'action publique »<sup>12</sup>, qui formulait à son encontre plusieurs reproches et appelait à envisager d'autres modes de mobilisation des fonds publics<sup>13</sup>.

#### *b. Une pluriannualité qui, bien que limitée, rompt avec la multiplication des dispositifs ponctuels*

De nombreux dispositifs de soutien mis en œuvre ces dernières années constituent des aides ponctuelles non reconductibles pour leurs bénéficiaires, même si les dispositifs perdurent : Été culturel, Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA), Plan fanfare, Capitale française de la Culture, Printemps de la ruralité...

Or, la volonté de repenser la relation au territoire et à ses habitants, le développement d'actions culturelles sur certains territoires ruraux ou isolés, tout comme la co-construction des projets avec les acteurs, requièrent, au-delà de la fulgurance, un engagement sur la durée. L'accompagnement des projets pendant trois ans au maximum permet de tester la capacité des acteurs à inventer de nouvelles formes d'intervention, tout en ouvrant un « droit à l'erreur »<sup>14</sup>.

#### *c. Une méthodologie novatrice : choix du « bottom-up », absence de cahier des charges, niveau de financement substantiel*

##### *Le choix original du « bottom-up »*

A rebours des contractualisations territoriales du ministère de la Culture, souvent unilatérales et descendantes<sup>15</sup>, le choix d'une démarche partant du terrain (« bottom-up ») a permis d'affiner le contenu des projets, de s'assurer de leur caractère innovant, en s'appuyant sur l'expertise des DRAC et en suivant le plus souvent leur avis.

##### *L'absence de cahier des charges*

L'absence de cahier des charges a conféré au FIT une grande plasticité et donné aux DRAC la capacité d'intervenir sur une ample variété de projets et de s'ouvrir « au vent de l'éventuel »<sup>16</sup>. Cette opportunité de ne pas « rentrer dans une case » existante a permis d'échapper aux logiques de « silos » de l'administration centrale, d'accompagner des lieux hybrides relevant de plusieurs dispositifs, mais n'étant pas suffisamment spécifiques pour être éligible à l'un d'entre eux.

---

<sup>12</sup> « L'usager, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique », Étude du Conseil d'État, septembre 2023.

<sup>13</sup> Le Conseil d'État exprimait un doute sur l'efficacité des appels à projets qui, selon lui, favorisent une logique du coup par coup et un saupoudrage de l'argent public ; il observait que cette pratique conduit souvent les destinataires à « tordre leur projet » pour le faire rentrer dans les clous de l'appel ; il relevait qu'elle dévore une énergie de plus en plus grande de la part des acteurs ; il notait, enfin, que ces appels mettent en concurrence des acteurs qui auraient parfois intérêt à coopérer dans l'intérêt du public : l'appel à projets induit donc des jeux non-coopératifs (concurrence entre les territoires et les acteurs), là où précisément l'action publique gagnerait à davantage de coopération.

<sup>14</sup> S'agissant du FIT, la mission observe que la sinistralité - corolaire de toute démarche d'innovation - n'a pas été excessive (cf. infra II-B).

<sup>15</sup> Voir sur ce point le rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles, Rapport d'évaluation des contractualisations culturelles territoriales, mars 2025.

<sup>16</sup> La formule est d'André Breton (*Les pas perdus*, 1924).

En particulier, l'absence de définition stricte de l'innovation dans les documents d'orientation du FIT a laissé aux DRAC une importante marge d'appréciation, leur permettant d'explorer une grande diversité de registres possibles pour en placer le curseur : innovation dans la gouvernance, diversité des partenariats, engagement des habitants, capacité à transformer les territoires.

Les DRAC ont ainsi pu s'adapter aux différents contextes territoriaux, qu'il s'agisse du ciblage territorial, de l'ouverture aux activités non culturelles, du choix des porteurs de projets et des modes d'action privilégiés ou des partenariats noués (cf. infra II - A).

### Un niveau de financement substantiel

Le montant des subventions accordées - jusqu'à 50 000 € par an sur 3 ans - est jugé, de l'avis des DRAC, très intéressant, par rapport à d'autres dispositifs de soutien du ministère<sup>17</sup>, notamment pour les DRAC dotées de faibles moyens et souhaitant accompagner des territoires éloignés.

De surcroît, la possibilité laissée aux DRAC, lorsque tous les projets proposés ne pouvaient être soutenus faute de crédits suffisants, de soumettre une sélection alternative sur la base d'une enveloppe financière identique, a renforcé leur implication dans le dispositif.

## B. Des objectifs stabilisés tardivement, des critères d'éligibilité évolutifs pas toujours en cohérence avec les objectifs

Outil d'accompagnement qui se veut souple, le FIT a vu ses objectifs et ses critères d'éligibilité évoluer entre 2022 et 2024.

### 1. Des objectifs stabilisés tardivement

Avant 2024, date à laquelle ils sont stabilisés dans les réponses aux questions parlementaires<sup>18</sup>, les objectifs ne sont pas clairement énoncés, même s'ils transparaissent dans les consignes données aux DRAC.

Par ailleurs, objectifs et critères sont souvent confondus, ce qui n'en facilite pas la lisibilité.

C'est en particulier le cas de l'innovation qui, bien qu'elle qualifie le dispositif, n'est pas définie a priori. Il est possible de considérer, sur la base des objectifs énoncés par la DG2TDC, qu'elle consiste à « *expérimenter de nouvelles approches et repenser un socle*

---

<sup>17</sup> Par exemple 10 000 € à 15 000 € pour les Ateliers de fabrique artistique. Les dotations du FIT apparaissent, à l'inverse, très faibles par rapport à celles d'autres dispositifs de soutien à l'innovation mis en œuvre par l'État comme le plan France 2030, doté de 54 milliards d'euros de crédits d'investissement sur 5 ans, qui vise à rattraper le retard de la France dans certains secteurs et à créer de nouvelles filières industrielles et technologiques.

<sup>18</sup> Voir notamment :

- Questionnaire pour l'audition de M. Noël Corbin, délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, mardi 12 novembre 2024, par Mme Karine Daniel, rapporteur pour avis des crédits du programme 131 « création » et du programme 361 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (Sénat, Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport) ;

- Assemblée Nationale-Sénat, Questions parlementaires, Projet de loi de finances pour 2025, ministère de la Culture, Question n°71 : transmettre une note sur le fonds d'initiative territoriale (FIT) précisant la répartition territoriale des crédits et la nature des projets retenus.

*d'une politique culturelle au service des territoires et à l'écoute des habitants* »<sup>19</sup>. On peut aussi, au regard des critères énumérés dans les projets retenus, comprendre qu'elle consiste en l'existence de dimensions considérées comme novatrices : participation des habitants, partenaires hors champ culturel, transition écologique, expérimentation de nouveaux modes de production, de diffusion ou de transmission.

Enfin, il n'est pas précisé si les objectifs sont cumulatifs ou indépendants les uns des autres.

L'évolution de la définition du dispositif explique en partie l'existence de stratégies variées et de compréhensions assez différentes d'une DRAC à l'autre.

Au regard des réponses aux parlementaires, la mission comprend ainsi les trois objectifs assignés au FIT :

- développer la transversalité et la territorialisation des politiques publiques culturelles en partenariat avec les collectivités territoriales ;
- expérimenter de nouvelles approches, au service des territoires et en lien avec les habitants (*faire avec* plutôt que *faire pour*) ;
- soutenir dans la durée des projets jusqu'alors financés sur des actions ponctuelles (par exemple tiers-lieux et lieux intermédiaires).<sup>20</sup>

## 2. Des critères d'éligibilité évolutifs, pas toujours en cohérence avec les objectifs

À des objectifs qui se stabilisent dans la durée correspondent des critères d'éligibilité fluctuants<sup>21</sup> et parfois définis au regard des projets retenus au fil des différentes campagnes d'attribution.

### a. Des critères évolutifs

Certains critères correspondent à des ciblage ponctuels qui ne sont pas reconduits les années suivantes : tiers-lieux, prise en compte des métiers d'art et de l'artisanat d'art, reproductibilité des projets, par exemple.

Certaines précisions apportées progressivement sont ensuite consolidées par la DG2TDC : ainsi, l'ouverture du soutien aux tiers-lieux dicte des critères (participation des habitants, transition écologique, localisation en QPV ou dans les territoires ruraux) qui deviennent par la suite applicables à tous les projets.

---

<sup>19</sup> Questionnaire pour l'audition de M. Noël Corbin, délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, mardi 12 novembre 2024, par Mme Karine Daniel, rapporteur pour avis des crédits du programme 131 « création » et du programme 361 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (Sénat, Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport).

<sup>20</sup> Ibidem : « Le FIT s'inscrit en lien avec la création et les missions de la DG2TDC, notamment de développer des modes d'intervention de l'action publique plus transversaux, en partant des territoires et des habitants et en lien avec les collectivités territoriales. La création du fonds avait pour but d'expérimenter de nouvelles approches et de repenser un socle d'une politique culturelle au service des territoires et à l'écoute des habitants. Il s'inscrit également pleinement dans la stratégie territoriale déclinée par chaque DRAC, comme outil au service des territoires. Par sa souplesse, le FIT a permis de soutenir des projets jusqu'alors difficilement finançables autrement que sur des actions ponctuelles (notamment pour les projets de tiers-lieux et lieux intermédiaires). »

<sup>21</sup> Voir l'annexe 1 du bilan FIT 22/23 de la DG2TDC, qui indique que « les critères de sélection ont progressivement évolué ».

Enfin, des critères traduisant les priorités politiques du moment ne sont pas toujours en lien avec la philosophie du FIT : c'est le cas du ciblage sur les territoires ayant connu des émeutes urbaines.

#### L'évolution des critères du FIT entre 2022 et 2024

Critères	2022	2023	2024
Durée	Pas de durée	Financés sur une seule année ou 2 ans max	Pluri annualité possible dans la limite de 3 ans
Partenaires culturels	- Un ou plusieurs acteurs culturels		
Partenaires hors champ culturel	- Un ou des acteurs hors champ culturel	- Un ou des acteurs hors champ culturel	- Un ou des acteurs hors champ culturel
Collectivités territoriales	-Éventuellement une collectivité	- Impérativement des collectivités avec consultation des CLTC <sup>22</sup>	- S'inscrire dans un partenariat avec une ou plusieurs collectivités
Territoires	Précisé pour les tiers-lieux	-Territoires ruraux ou QPV -Territoires ayant connu des émeutes urbaines	- QPV - Territoires ruraux, avec une priorité dans le cadre du Printemps de la ruralité
Participation des habitants et co-construction		Objectif de participation ou de co-construction avec les habitants	Intégrer un objectif de participation ou de co-construction avec les habitants
Caractère innovant			Présenter un caractère innovant
Transition écologique		Si possible, une dominante transition écologique	Si possible, une dominante transition écologique
Artisanat		Lien avec l'artisanat d'art	
Reproductibilité		Répliquable ailleurs	
Montant subvention	Précisé pour les tiers-lieux	Jusqu'à 50 000 €	Jusqu'à 50 000 €

Source : mission

#### b. Des critères pas toujours en cohérence avec les objectifs

##### 1) Certains critères qui répondent le plus clairement aux objectifs du dispositif apparaissent tardivement

#### Le ciblage territorial

C'est seulement à partir de 2023 que l'ensemble des projets doit concerner les territoires ruraux et/ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec une priorité donnée en 2023 aux quartiers impactés par les violences urbaines de l'été 2023 et aux territoires ruraux dans le cadre du « Printemps de la ruralité » et dans la continuité du Plan France ruralité en 2024.

<sup>22</sup> Conseils locaux des territoires pour la Culture.

### Le partenariat avec les collectivités territoriales

En 2022, il est demandé d'associer « éventuellement » une collectivité territoriale.

C'est seulement à partir de 2023 que le partenariat avec les collectivités territoriales devient impératif. Cette même année, il est demandé aux DRAC d'organiser un échange avec les fédérations et associations d'élus dans le cadre du Conseil local des territoires pour la culture.

### La participation et la co-construction avec les habitants

En 2023, l'ensemble des projets doivent intégrer un objectif de participation ou de co-construction avec les habitants ; ce critère devient ensuite « une priorité du fonds ».

Renvoyé parfois à la notion de droits culturels, ce critère mériterait une meilleure définition ; il n'est pas intégré dans le tableau d'analyse des projets fourni par la DG2TDC.

## 2) Certains critères sont contradictoires avec les objectifs

### La durée

En 2023, il est précisé que les projets devront si possible être financés sur une seule année et au maximum deux. A partir de 2024, cette durée est prolongée à trois ans dans le cadre d'un engagement pluriannuel.

La limitation initiale de la durée de l'aide à une seule année, assouplie par la suite, était contradictoire avec l'objectif de « soutenir des projets jusqu'alors difficilement finançables autrement que sur des actions ponctuelles. »

### La répliquabilité

De même, il peut paraître contradictoire de vouloir retenir des projets « potentiellement répliquables ailleurs sur le territoire », alors même que l'objectif est d'expérimenter des approches « partant des territoires et des habitants ».<sup>23</sup>

## 3) Certains critères sont singularisés alors qu'ils relèvent d'une catégorie déjà identifiée

### La transition écologique

À partir de 2023, des recommandations sont faites aux DRAC de retenir des projets intégrant « si possible » une « dominante transition écologique », dominante réitérée en 2024. S'il n'est bien entendu pas question de remettre en cause le bien-fondé de cette recommandation, on peut s'interroger sur sa mise en exergue, dans la mesure où la transition écologique fait partie de l'ouverture aux secteurs non culturels ou des « nouvelles approches au service des territoires », autres critères du fonds.

### L'artisanat d'art

De la même façon, il est précisé en 2023 que les nouveaux projets pourront intégrer un lien avec l'artisanat d'art ou les métiers d'art. On peut, là aussi, s'étonner de cette

---

<sup>23</sup> Assemblée Nationale- Sénat-Questions parlementaires-Projet de loi de finances pour 2025

formulation optionnelle, alors que le soutien aux métiers d'art constitue une politique forte du ministère.

En synthèse, il apparaît nécessaire, si le dispositif est reconduit, de définir clairement les objectifs du FIT et d'établir des critères en adéquation avec eux (cf. infra II-C, recommandation N°2).

## C. Un budget en augmentation modérée dont l'allocation traduit une recherche d'équité territoriale

### 1. Une augmentation modérée en 2024 après une forte hausse des crédits en 2023

La dotation globale disponible pour les projets du FIT était de 3 869 240 € en 2022. Après une hausse à 4 709 000 € (+ 22 %) en 2023, les crédits du fonds se sont établis à 4 966 000€ en 2024, soit une augmentation de 5 % (cf. tableau ci-dessous).

Montant des dotations allouées et nombre de projets par région de 2022 à 2024 (en euros)

Source : mission

Sur l'ensemble de la période, l'augmentation globale est de 28 %, l'augmentation moyenne par région<sup>24</sup> de 14 % et la hausse du nombre de projets financés de 50 %.

Les fortes hausses de dotations constatées dans certaines régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Ile-de-France, Occitanie) s'expliquent par l'augmentation du nombre de projets financés.

Trois régions connaissent une baisse des montants alloués : Hauts-de-France (- 10 %), Normandie (- 20 %), Pays-de-la-Loire (- 18 %).

La part des financements attribués aux projets reconduits a fortement augmenté sur la période, passant de 71 % du total en 2023 à 83 % en 2024. Corrélativement, la marge pour les nouveaux projets s'amenuise : 29 % en 2023 ; 17 % en 2024.

---

<sup>24</sup> 16 régions ont bénéficié des crédits FIT en 2022 et 18 en 2023 et 2024, ce qui explique que l'augmentation moyenne est inférieure à l'augmentation globale.

## 2. Une recherche d'équité territoriale

### a. Certaines disparités régionales dans les montants moyens par projet

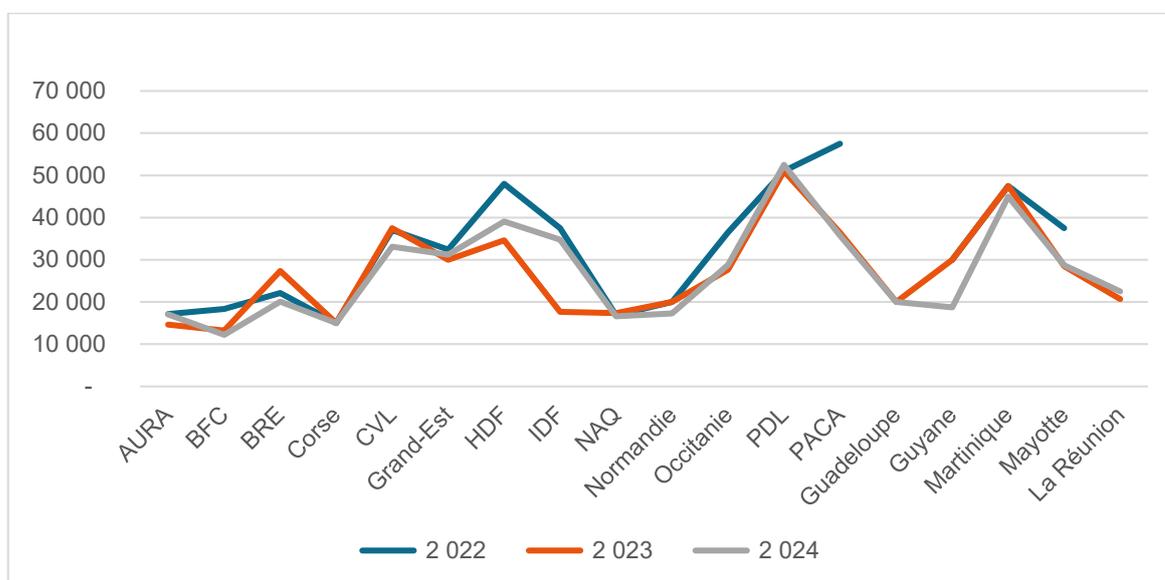
Le montant moyen alloué par projet est de 24 343 € en 2024, avec d'importantes variations régionales allant de 1 à 4 (cf. annexe 1 et graphique ci-dessous) :

- dans six régions, ce montant est inférieur à 20 000 € : Auvergne-Rhône-Alpes (17 059 €), Bourgogne-Franche-Comté (12 222 €), Nouvelle-Aquitaine (16 643 €), Normandie (17 308 €), ainsi que Corse (15 000 € pour 2 projets sur la période) et la Guyane (8 750 € pour 4 projets) ;

- dans deux régions, le montant moyen dépasse 40 000 € : Martinique (45 000 € pour 3 projets) ; Pays-de-la-Loire (52 500 € pour 6 projets<sup>25</sup>) ;

- les autres régions ont bénéficié d'un montant moyen compris entre 20 000 € et 40 000€.

Montants moyens alloués par projets et par régions de 2022 à 2024 (en euros)



Source : mission

Le montant moyen alloué par projet diminue de 28 243 € en 2022 à 23 343 € en 2023 (- 17 %) et remonte à 24 343 en 2024 (+ 3 %).

Sur la période 2022-2024, la baisse est de 14 %.

Elle est cependant largement supérieure dans trois régions : PACA<sup>26</sup> (- 38 %), Bourgogne-Franche-Comté (- 33 %) et Guyane (- 37 %).

<sup>25</sup> Bien que le plafond des aides du FIT soit de 50 000 € par an, le projet de parc urbain « Transfert » en Pays-de-la-Loire, porté par l'association Pick-up Production, a bénéficié en 2022, 2023 et 2024, d'une subvention du FIT de 100 000€ par an.

<sup>26</sup> A noter cependant le financement sur les crédits FIT de l'Appel à initiatives « Tiers-lieux en Provence-Alpes-Côte d'Azur », pour un montant de 180 000 € en 2022, 2023 et 2024, qui est compté comme un seul projet, alors qu'il a permis de soutenir plusieurs projets chaque année.

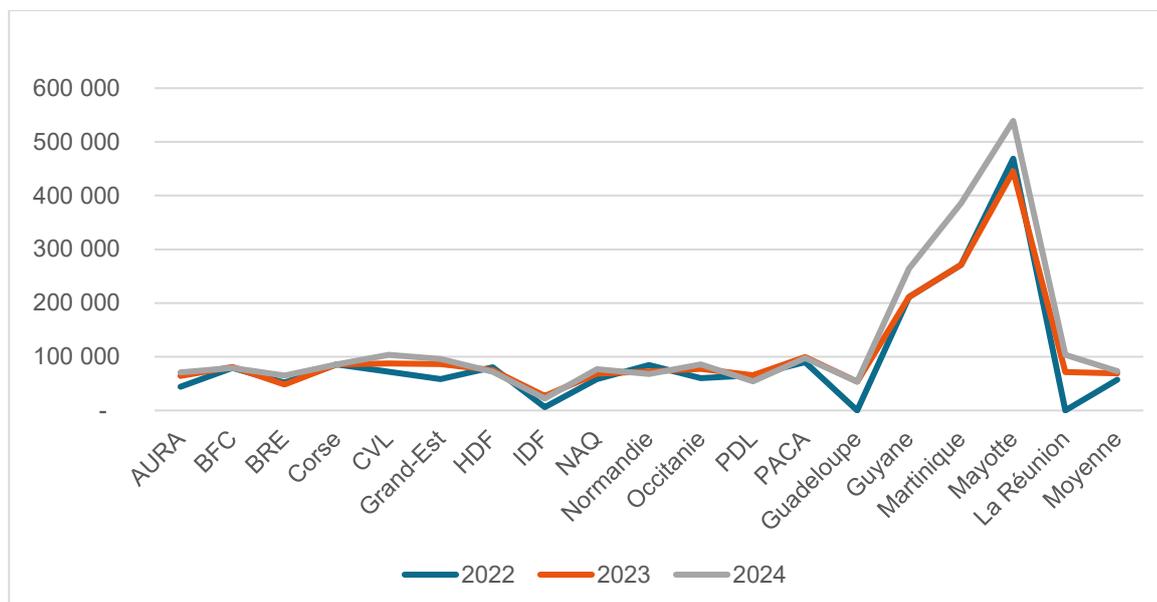
Pays-de-la-Loire est la seule région à enregistrer une hausse (+ 3 %) sur la période.

Dans trois régions, le montant moyen alloué est stable (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Corse) et dans cinq autres, la baisse est inférieure à 10 points (Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Ile-de-France, Martinique).

### b. Des dotations par habitant relativement homogènes

Peu de projets ont été soutenus dans les DROM (21 projets au total sur les trois années pour les cinq territoires concernés). Ramenées à leur population, les dotations de certains DROM (Guyane, Martinique, Mayotte) apparaissent cependant très élevées.

Montants par million d'habitants et par région de 2022 à 2024 (en euros)



Source : mission

Concernant les régions hexagonales, signalons le cas particulier de l'Ile-de-France, dont l'importance de la population diminue mécaniquement la dotation moyenne par habitant.

En dehors de la région capitale, les dotations par million d'habitants vont de 54 222 € (Pays-de-la-Loire) à 103 314 € (Centre-Val-de-Loire).

La DG2TDC a maintenu une certaine équité territoriale en veillant à harmoniser l'évolution des dotations par régions, comme le montre l'homogénéité des niveaux (hors Ile-de-France et DROM) et des courbes annuelles des dotations dans le graphique ci-dessus.

Le choix de l'équité territoriale peut entrer en tension avec l'objectif d'innovation, qui suppose une logique sélective, sauf à considérer que l'innovation est nécessairement équitablement répartie entre les régions.

## II. DES PROJETS QUI REPONDENT AUX CRITERES D'ELIGIBILITE, DES IMPACTS POSITIFS, UN DISPOSITIF QUI MERITERAIT D'ETRE POURSUIVI MOYENNANT CERTAINES EVOLUTIONS

### A. Des projets qui répondent aux critères d'éligibilité et s'inscrivent dans des stratégies régionales différenciées

#### 1. Les projets soutenus répondent, pour l'essentiel, aux critères d'éligibilité

La mission a analysé les 261 projets soutenus depuis 2022<sup>27</sup>. Les résultats appellent plusieurs observations.

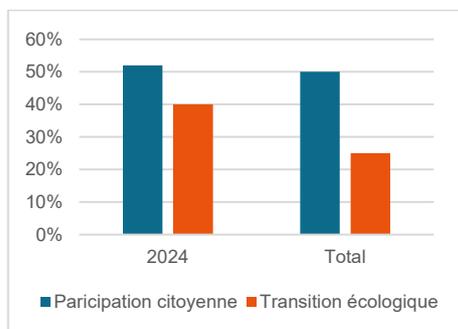
##### *a. Les thématiques de participation citoyenne et de transition écologique inégalement présentes selon les régions*

Les deux « marqueurs » du caractère innovant des projets sont inégalement présents.

50 % des projets soutenus intègrent la thématique de participation citoyenne, avec des taux plus élevés en Normandie (100 % des projets), Centre-Val-de-Loire (88 %) et Bourgogne-Franche-Comté (80 %).

Le thème de la transition écologique est présent dans 25 % des projets en moyenne nationale, avec des taux supérieurs en Bretagne (67 %) et en Grand-Est (56 %). La moyenne nationale augmente en 2024 pour s'établir à 40 %, signalant une meilleure prise en compte par les DRAC de ce critère.

Part des thématiques de participation et de transition écologique dans les projets soutenus



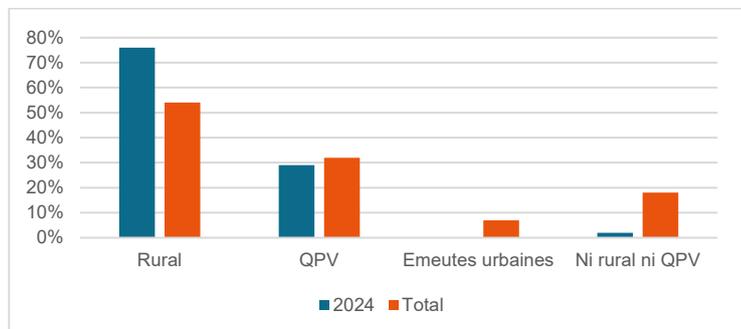
Source : mission

<sup>27</sup> 137 projets en 2022 + 82 nouveaux projets en 2023 + 42 nouveaux projets en 2024, soit 261 projets au total. La mission a effectué une indexation, projet par projet, à l'aune de huit critères, décomposés en une soixantaine de sous-critères, à partir du descriptif des projets transmis par la DG2TDC, complété par des recherches spécifiques sur Internet. Le détail des résultats par critères et par région figure dans l'annexe 2.

### b. Des projets majoritairement situés en zone rurale

54 % des projets soutenus sont situés en zone rurale. Ce taux monte à 83 % en Grand-Est et en Normandie, 75 % en Occitanie et en Bourgogne-Franche-Comté, 73 % en Nouvelle-Aquitaine.

#### Répartition territoriale des projets soutenus



Source : mission

La part des projets situés en QPV se situe à un niveau inférieur : 32 % en moyenne nationale, mais 77 % en Ile-de-France, 56 % en Hauts-de-France et 62 % dans les DROM.

18 % des projets financés ne sont situés ni en zone rurale ni en QPV, alors que ces deux critères conditionnent l'attribution des aides. Ce taux monte à 60 % en Bretagne, 33 % dans les Hauts-de-France, 31 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui conduit à s'interroger sur la conformité aux critères d'éligibilité de certains projets soutenus.

Les projets retenus en 2024 marquent deux évolutions : la part de la ruralité augmente (76 % des projets) ; celle des projets situés hors des territoires ruraux et des QPV diminue très fortement (2 %), signalant une meilleure prise en compte de ce critère formulé en 2023.

Les projets situés dans des territoires ayant connu des émeutes urbaines à l'été 2023 ne concernent que quatre régions : Auvergne-Rhône-Alpes (2 % des projets), Grand-Est (6 %), DROM (9 %) et Ile-de-France (59 %).

S'agissant de cette dernière région, les 13 projets concernés<sup>28</sup> (sur 22 au total) sont peu pluridisciplinaires (14 %), peu ouverts aux activités non culturelles (36 %), peu innovants (23 % intègrent la thématique de participation, 14 % celle de transition écologique), présentent un faible ancrage territorial (68 % des projets impliquent au maximum un seul niveau de collectivités).

La mission n'a pas à commenter l'intervention du ministère pour financer la reconstruction de lieux détruits lors des émeutes de 2023 ; en revanche, l'utilisation du FIT pour des opérations de ce type, sans véritable dimension d'innovation territoriale, ne peut qu'interroger<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> 5 médiathèques, 4 centres culturels, 1 salle de spectacle, 1 théâtre, 1 cinéma ainsi qu'un ensemble de lieux (théâtre, médiathèque, piscine...) répartis sur le territoire d'un même établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

<sup>29</sup> Signalons que certaines opérations financées sur l'enveloppe du FIT, comme les dotations allouées aux villes candidates au label « Capitales françaises de la culture » ou la subvention versée à l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) sont distingués des projets soutenus par le FIT dans les récapitulatifs annuels de la DG2TDC.

### c. Des typologies de projets variées

#### Des projets pluridisciplinaires

Plus de la moitié des projets soutenus (52 %) sont pluridisciplinaires.

Trois groupes de régions peuvent être distingués à cet égard :

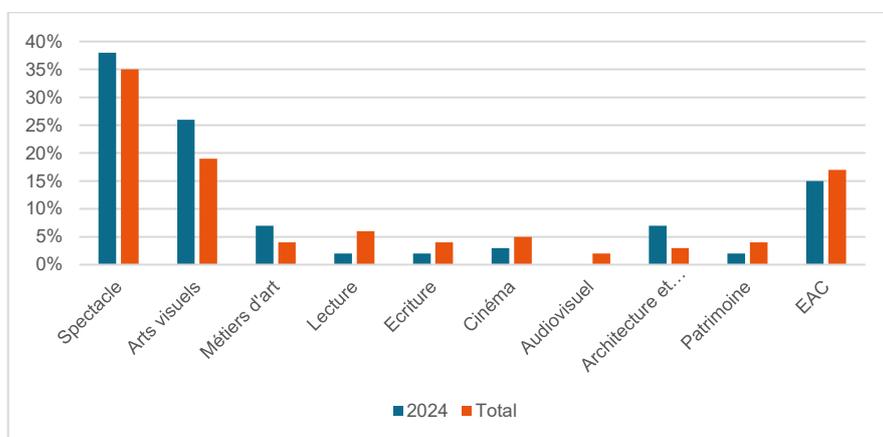
- deux régions affichent un taux significativement supérieur à la moyenne nationale : Pays-de-la-Loire (83 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (76 %) ;
- deux régions ont un taux inférieur : Bretagne (33 %) et surtout Ile-de-France (14 %) en raison de la proportion élevée de projets concernant des médiathèques détruites pendant les émeutes (cf. supra) ;
- les autres régions sont autour de la moyenne.

#### Des projets concentrés sur le spectacle vivant, les arts visuels et l'EAC

Les secteurs les plus représentés sont le spectacle vivant (35 %), les arts visuels (19 %) et l'EAC (17 %). Ces trois secteurs représentent près des trois quarts des activités des projets soutenus (71 %). La région Bourgogne-Franche-Comté affiche un taux significativement supérieur (89 %) ; les autres régions sont proches de la moyenne nationale.

On observe, dans certaines régions, des écarts importants à la moyenne nationale : part élevée de la lecture pour l'Ile-de-France<sup>30</sup> (19 % contre 6 % en moyenne nationale) et du spectacle vivant pour Centre-Val-de-Loire (56 %)<sup>31</sup>.

Part des différents secteurs culturels dans les projets soutenus



Source : mission

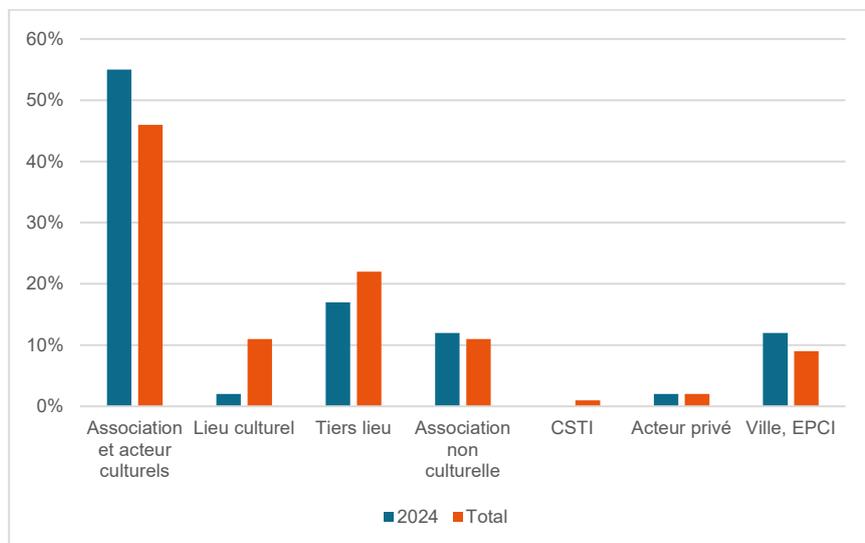
#### Des projets majoritairement portés par des acteurs culturels

Les acteurs culturels sont les plus mobilisés (57 %) par les projets FIT, devant les tiers-lieux (22 %), les acteurs non culturels (11 %) et les collectivités territoriales (9 %).

<sup>30</sup> En raison de nombre important de projets concernant des médiathèques.

<sup>31</sup> Les chiffres de cette région doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où elle ne compte que 8 projets sur les trois années concernées.

### Part des différents types de porteurs de projets



Source : mission

Le poids des tiers-lieux est plus élevé en Nouvelle-Aquitaine (60 %), Pays-de-la-Loire (50 %) et Occitanie (30 %).

Le total des acteurs et lieux culturels et des tiers-lieux représente 79 % des projets soutenus, avec cependant un taux plus faible en Centre-Val-de-Loire (63 %), Grand-Est (61 %) et dans les DROM (67 %), trois régions et groupes de régions où les villes et les EPCI portent davantage les projets FIT.

### Des projets qui abordent largement des thématiques hors du champ culturel

60 % des projets financés abordent une dimension non culturelle.

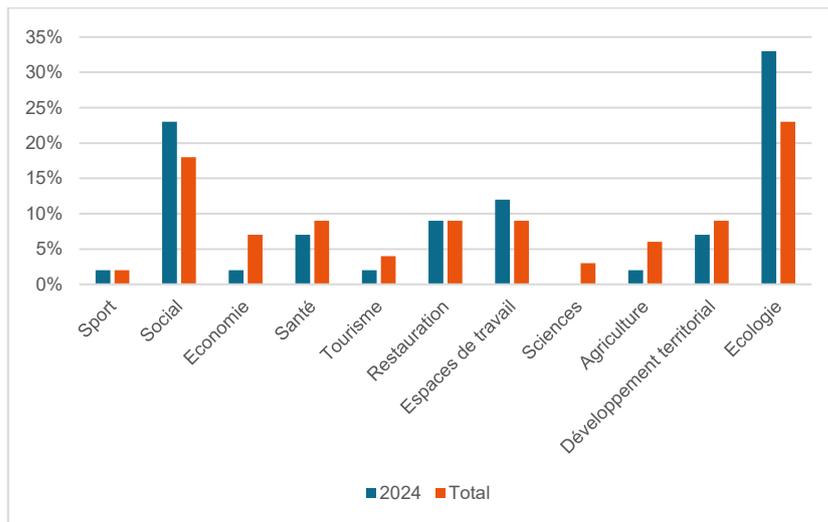
Ce taux est plus élevé dans six régions : 100 % en Pays-de-la-Loire et en Corse<sup>32</sup>, 89 % en Grand-Est, 88 % en Centre-Val-de-Loire, 85 % en Bourgogne-Franche-Comté et 80 % en Occitanie.

Il est, à l'inverse, nettement inférieur en Auvergne-Rhône-Alpes (22 %), Ile-de-France (36 %) et dans les DROM (43 %).

Les secteurs les plus représentés sont la transition écologique (23 % en moyenne nationale, 35 % en Bretagne, 32 % en Bourgogne-Franche-Comté, 31 % en Grand-Est) et le secteur social (19 %) ; viennent ensuite les espaces de travail, la restauration alimentaire, la santé et le développement territorial (9 % chacun).

<sup>32</sup> La Corse compte seulement deux projets FIT.

### Répartition par secteurs des projets contenant une thématique hors du champ culturel



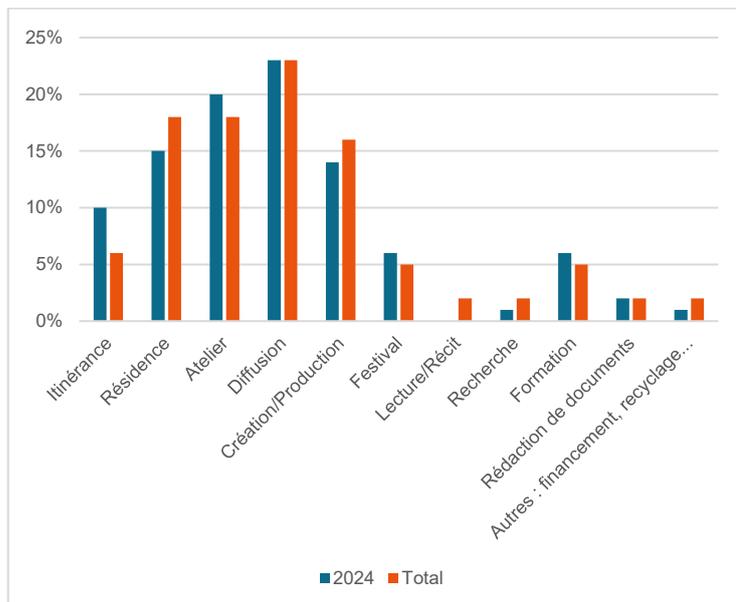
Source : mission

### Des projets qui privilégient la diffusion, les résidences, les ateliers artistiques et la production

Les quatre modes d'action privilégiés des projets sont la diffusion (23 %), les résidences et les ateliers artistiques (18 % chacun), la création et la production (16 %), loin devant l'itinérance (6 %), la formation (5 %) et les festivals (5 %).

Ces quatre modes représentent 75 % du total. La Nouvelle-Aquitaine a cependant un total plus faible (62 %) et s'appuie davantage sur les festivals (13 %).

### Part des différents modes d'action des projets soutenus



Source : mission

### d. Les partenariats avec le bloc communal et les acteurs culturels sont privilégiés

Parmi les partenaires territoriaux, le bloc communal est privilégié

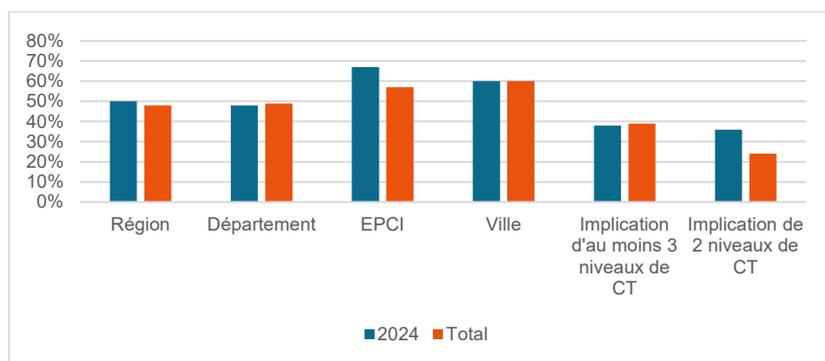
Les villes (60 %) et les EPCI (57 %) sont les partenaires les plus impliqués dans les projets FIT, devant les départements (49 %) et les régions (48 %).

39 % des projets associent au moins trois niveaux de collectivités territoriales ; 24 % en associent deux.

Certaines régions affichent un fort ancrage territorial des projets, avec des taux élevés d'association d'au moins trois niveaux de collectivités : 87 % en Nouvelle-Aquitaine, 80 % en Occitanie, 60 % en Bretagne.

À l'inverse, dans cinq régions, plus de la moitié des projets n'impliquent au maximum qu'un seul niveau de collectivités : Ile-de-France (68 %), Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur (56 %), Auvergne-Rhône-Alpes (52 %) et les DROM (57 %).

#### Partenariats avec les collectivités territoriales



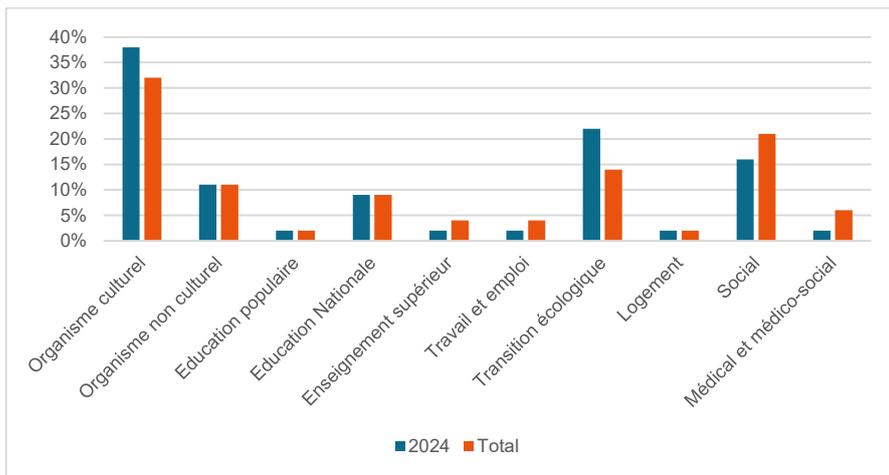
Source : mission

#### Des partenariats majoritairement noués avec les organismes culturels, les acteurs de la transition écologique et de la cohésion territoriale et les structures sociales

Hors collectivités territoriales, les partenariats avec les organismes culturels sont les plus nombreux (37 %), devant les structures sociales (21 % en moyenne nationale, mais 31 % en Occitanie, 30 % en Nouvelle-Aquitaine et 27 % dans les Hauts-de-France), les acteurs de la transition écologique et de la cohésion territoriale<sup>33</sup> (14 % en moyenne nationale, mais 47 % en Bourgogne-Franche-Comté), les autres associations non culturelles (11 %) et les acteurs de l'Éducation nationale (9 % en moyenne nationale, 28 % en Normandie).

<sup>33</sup> Les Parcs Naturels régionaux et les Pôles d'équilibre territoriale et rural partenaires sont décomptés parmi les acteurs de la transition écologique et de la cohésion territoriale.

## Autres partenariats



Source : mission

Notons, en Auvergne-Rhône-Alpes, la part élevée des acteurs de l'éducation nationale, de l'éducation populaire et de l'enseignement supérieur, qui représentent 28 % des partenariats, contre 15 % en moyenne nationale.

En synthèse, la mission note la cohérence d'ensemble des projets soutenus avec les critères du FIT.

Au regard de cette cohérence, trois groupes de régions peuvent être distingués.

1) Dans cinq régions, les projets correspondent parfaitement aux critères : ouverts aux problématiques non culturelles, situés dans les territoires prioritaires, avec une dimension de participation citoyenne ou de transition écologique, ils impliquent les différents niveaux de collectivités, avec un fort ancrage territorial.

On trouve dans ce premier groupe Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays-de-la-Loire.

2) Un deuxième ensemble réunit six régions dans lesquelles les projets soutenus correspondent partiellement aux critères du FIT : Grand-Est (projets intégrant peu la participation des habitants), Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur (projets ayant des partenariats limités avec les collectivités territoriales), Auvergne-Rhône-Alpes (projets peu ouverts aux problématiques non culturelles), Bretagne (projets souvent situés hors des territoires prioritaires), Hauts-de-France (projets peu innovants, avec un faible niveau d'implication des collectivités territoriales).

3) Enfin, dans deux régions et groupes de régions (Ile-de-France et DROM), les projets ne correspondent pas aux critères du FIT sur plusieurs points : projets peu ouverts aux problématiques non culturelles, peu innovants, impliquant peu les collectivités territoriales, avec un faible ancrage territorial.

Par ailleurs, on observe un « effet d'apprentissage » des DRAC<sup>34</sup> : les nouveaux projets soutenus en 2024 correspondent mieux aux critères du fonds sur plusieurs points :

<sup>34</sup> Effet qui résulte en partie d'une prise en compte tardive des critères, en raison de leur évolution dans le temps (cf. supra I-B).

- répartition territoriale : la quasi-totalité des projets sont en ruralité ou en QPV (98 % en 2024 contre 82 % sur la période 2022-2024) ;
- caractère innovant : la quasi-totalité des projets intègrent une dimension de participation citoyenne ou de transition écologique (92 % contre 75 % sur la période) ;
- partenariats avec les collectivités territoriales : 74 % des projets voient l'implication d'au moins deux niveaux de collectivités, contre 63 % sur la période.

## 2. La plasticité du dispositif permet aux DRAC de mettre en œuvre des stratégies différenciées, adaptées à leur territoire

Le choix du mode d'intervention - repérage de projets innovants plutôt que recours à l'appel à projets - a laissé aux DRAC une grande autonomie et une capacité à s'adapter à différents contextes, dont elles ont fait usage en développant un large spectre de stratégies d'intervention.

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix d'accompagner les projets tant en ruralité que dans les QPV et en montagne, de soutenir les tiers-lieux, avec une attention à l'innovation sociale associant création, diffusion et action culturelle et à l'exploration de champs singuliers comme la culture scientifique, de développer les partenariats avec les acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

La DRAC Bourgogne-Franche-Comté a privilégié la ruralité, la couverture de l'ensemble du territoire régional (au moins un projet par département), la participation citoyenne, les projets culturels en lien avec la transition écologique et la cohésion territoriale, les partenariats avec les différents niveaux de collectivités territoriales.

La DRAC Bretagne n'a pas spécifiquement ciblé les territoires prioritaires (60 % des projets ne sont ni en ruralité ni en QPV). Elle a soutenu des projets très divers (théâtre, arts visuels, métiers d'art, éducation aux médias...) dans une logique d'expérimentation : tiers lieux, lieux de diffusion ou de création en phase de restructuration, impulsion à l'émergence ou la structuration de nouveaux acteurs sur des territoires particuliers.

La DRAC Centre-Val-de-Loire a priorisé la ruralité, le croisement entre la culture et le social, la participation des habitants et les partenariats avec le bloc communal (EPCI et villes).

La DRAC Grand-Est a privilégié la ruralité, la transition écologique et le partenariat avec les départements (83 % des projets).

La DRAC Hauts-de-France a adossé le FIT à un programme expérimental régional existant - « Dynamique(s) de réseau(x) pour l'action culturelle » - ce qui l'a conduite à cibler les QPV, l'EAC et les acteurs du champ social, les partenariats avec les EPCI et les villes.

La DRAC Ile-de-France a concentré son action sur des projets très majoritairement situés dans les QPV, notamment dans des territoires frappés par les émeutes urbaines de l'été 2023, le plus souvent portés par des acteurs culturels (médiathèques, centres culturels...) ayant subi des dommages, essentiellement soutenus par les villes. Outre les projets liés aux émeutes urbaines, la DRAC a volontairement proposé peu de projets, choisis en fonction de leur caractère structurant, tant en ruralité qu'en politique de la ville.

La DRAC Normandie a privilégié l'accompagnement des lieux en ruralité, en ciblant les projets structurants relevant du champ social ou médico-social et les initiatives locales, les projets mobiles ou itinérants permettant une présence artistique sur les territoires

éloignés, dans une démarche de mobilisation des habitants et de participation citoyenne inspirée des droits culturels.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine a orienté ses projets autour de la ruralité, des tiers-lieux, d'un fort ancrage territorial et du partenariat avec les structures sociales. Les champs d'innovation mis en œuvre ont porté sur la gouvernance, les partenariats et les thématiques explorées.

La DRAC Occitanie, région polarisée entre ses deux métropoles et les territoires ruraux, a centré le FIT sur la ruralité, l'itinérance, les tiers-lieux et les partenariats avec les différents niveaux de collectivités territoriales et les structures sociales. Les champs d'activités hors culture le plus souvent associés aux projets FIT portaient sur l'agriculture, l'environnement, l'urbanisme et le social.

La DRAC Pays-de-la-Loire a privilégié la ruralité, tout en prenant en compte les QPV, la diversification des secteurs culturels, l'ouverture aux champs de l'économie sociale et solidaire, de l'écologie et de l'urbanisme, les tiers-lieux, les partenariats avec les villes et les structures médicales et médico-sociales.

La DRAC PACA, sans prioriser un type particulier de territoires (44 % en ruralité, 44 % en QPV, 31 % de territoires ni ruraux ni en QPV) a privilégié les tiers-lieux<sup>35</sup> et soutenu des projets majoritairement pluridisciplinaires, notamment autour du lien culture/santé, en partenariat avec des structures médicales et médico-sociales, avec une dimension de participation citoyenne, mais des partenariats limités avec les collectivités territoriales.

Les projets des DROM se situent majoritairement en QPV<sup>36</sup>, en lien avec le social et l'écologie, en partenariat avec les villes et les régions, les acteurs de l'éducation populaire et les structures médicales et médico-sociales.

## **B. Des impacts significatifs sur les projets, leurs porteurs, les territoires bénéficiaires et les partenaires ; un effet levier financier réel, mais difficile à objectiver**

### **1. Des impacts significatifs sur les projets, leurs porteurs, les territoires bénéficiaires et les partenaires**

#### *a. Un bilan intéressant, bien que variable selon les régions, concernant la poursuite des projets*

Le FIT a été conçu comme un dispositif d'aide limitée dans le temps. Les DRAC l'ont utilisé soit pour financer des projets ponctuels (aide à la réflexion, projet transitoire) soit comme aide à l'amorçage et laboratoire. Dans cette deuxième catégorie, certains projets ont trouvé une forme de stabilité et de pérennité en agrégeant durablement d'autres types de ressources, dont le financement des collectivités territoriales, et d'autres non.

---

<sup>35</sup> À travers l'Appel à initiatives « Tiers-lieux en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

<sup>36</sup> La notion de « ruralité » s'applique difficilement aux territoires des outre-mer, où elle est masquée par la densité de la population. Ainsi, la méthode de calcul par la grille de densité communale fait des départements et régions d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion) les régions les moins rurales de France.

Il ressort des données recueillies par la mission qu'au moins la moitié des projets pourront perdurer<sup>37</sup> en sécurisant leur modèle économique de plusieurs manières : déploiement du projet de façon autonome et intégrée à l'activité classique de la structure, établissement d'une convention pluriannuelle et co-financement avec les collectivités territoriales, la DRAC accompagnant le projet sur ses crédits de droit commun, notamment via son programme d'aide aux lieux collaboratifs.

Parmi les projets non reconduits, plusieurs cas de figure existent :

- certains projets n'avaient pas vocation à perdurer, étant inscrits dès l'origine dans une temporalité limitée (comme par exemple la réhabilitation d'un bâtiment) ;
- d'autres ont évolué vers des conventions d'éducation populaire ou des projets culturels de territoire ;
- d'autres ont vu leur échelle réduite, conduisant à une moindre présence artistique ;
- d'autres, enfin, ont cessé leur activité, constatant qu'ils n'avaient pas les moyens de la poursuivre.

S'agissant de cette dernière catégorie, la mission observe que l'acceptation d'un certain niveau de sinistralité associé à la prise de risque est nécessaire, s'agissant d'un fonds encourageant l'expérimentation et l'innovation. Elle estime que le taux de sinistralité constaté pour le FIT, inférieur à 50 %, n'est pas excessif, dans un contexte marqué par une forte contrainte budgétaire sur les finances publiques.

#### *b. Des impacts positifs sur les porteurs de projet*

Concernant les porteurs de projets, six types d'effets sont observés :

- le FIT permet à des équipes ou des lieux « hors des cadres », ne répondant pas aux critères des dispositifs de droit commun, d'être pris en considération et aidés<sup>38</sup> ;
- il offre l'opportunité d'accompagner les structures bénéficiaires dans le franchissement d'un cap significatif dans leur développement<sup>39</sup> ;
- il leur donne la possibilité d'explorer de nouvelles opportunités de financement, de nouveaux partenariats et d'élargir leur réseau, voire leur implantation territoriale<sup>40</sup> ;
- s'agissant des tiers lieux non culturels, l'aide du FIT permet de développer et structurer un volet culturel au sein leur activité et d'envisager sa poursuite dans la durée par la sollicitation d'autres financements<sup>41</sup> ;
- de façon générale, la durée limitée de l'aide du FIT soumet les projets à une sorte d'épreuve de réalité qui accélère la décision publique, soit en constatant leur capacité à

---

<sup>37</sup> Certaines régions exposent cependant un taux nettement supérieur. Ainsi, la DRAC Grand-Est indique que parmi les 14 projets soutenus, un seul n'a pas réussi à s'ancrer durablement sur le territoire, ce qui a conduit à l'arrêt du soutien.

<sup>38</sup> Cf annexe 3, Parcours d'art contemporain Pilles les arts dans la Drôme.

<sup>39</sup> Cf annexe 3, développement du projet La Station par le festival Au foin de la rue dans les Pays-de-la-Loire.

<sup>40</sup> Cf annexe 3, projet Making Waves en Seine-Saint-Denis.

<sup>41</sup> Cf annexe 3, développement du volet culturel du tiers-lieu L'arbre en Normandie.

définir une trajectoire de développement et de partenariat avec les collectivités, soit en mettant au jour la non-viabilité de la trajectoire suivie ;

- enfin, le FIT a souvent donné aux porteurs de projets l'occasion de s'interroger sur leurs pratiques : modalités de gouvernance, capacité à imaginer d'autres façons de s'adresser aux habitants, exploration de nouvelles opportunités de financement, de nouveaux partenariats.

Certaines DRAC ont constitué des réseaux avec les différents porteurs de projets concernés (Grand-Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine), qui ont permis des temps de rencontre, d'acculturation à de nouvelles pratiques, de formation entre pairs contribuant parfois à faire naître de nouveaux projets.

### *c. Des impacts positifs, mais pas toujours mesurables, sur les territoires*

S'agissant d'un dispositif encore mal identifié et en l'absence d'évaluation auprès des habitants, il est difficile d'en mesurer concrètement les effets. Deux types d'impacts peuvent cependant être mis en lumière :

#### **Une réponse au déficit de présence artistique sur certains territoires**

Destiné prioritairement aux territoires dépourvus d'offre culturelle, le FIT a la capacité de s'adresser aux habitants les plus éloignés, avec des projets adaptés aux particularités des différents contextes territoriaux.

#### **Un exercice concret et réussi de mise en œuvre des droits culturels**

Contrairement à beaucoup d'autres dispositifs, le FIT n'est pas conçu selon une typologie de publics, mais par une approche de décloisonnement. Ses objectifs privilégient le choix de structures culturelles qui envisagent leurs projets à partir des habitants, en s'appuyant sur leurs savoirs, leurs connaissances et en suscitant leur participation active. Selon certaines DRAC, c'est la dimension participative qui a produit le plus d'effet sur les territoires concernés, avec une réelle volonté d'ouverture vers les habitants, qui casse un peu les codes des acteurs culturels plus institutionnels<sup>42</sup>.

Le FIT est souvent considéré par les DRAC comme une nouvelle forme de culture faite de proximité, de convivialité, de lien social, de partage et de valorisation des métiers et des savoir-faire du territoire.

### *d. Des impacts contrastés sur les partenaires*

Pour les DRAC, le FIT a souvent constitué un outil de dialogue avec les collectivités de différentes échelles, en particulier pour les collectivités de taille plus modeste pour des projets plus abordables, au-delà des labels et des conventionnements.

L'accompagnement des projets par les DRAC a parfois pu avoir un effet de structuration sur les politiques culturelles menées par les collectivités territoriales rurales, souvent sous-dotées en ingénierie.

Certaines DRAC ont choisi d'accompagner les projets financés par une convention pluriannuelle d'objectifs, impliquant une ou plusieurs collectivités, ce qui a favorisé une

---

<sup>42</sup> Cf annexe 3, *La maison du colonel dans le quartier d'Elboeuf à Amiens, dans les Hauts-de-France.*

appropriation par les élus, comme pour la Communauté de communes de Montmédy, en Meuse, qui s'engage désormais dans un projet culturel de territoire.

Le FIT a aussi pu entrer en résonance avec les politiques culturelles des Départements ou des Régions. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, les Départements ont été intéressés par la dimension sociale et les partenariats avec les acteurs du soin ou de l'aide sociale de certains projets et la Région a marqué un fort intérêt pour les interactions possibles avec ses propres démarches sur les droits culturels et l'économie sociale et solidaire.

En dehors du cercle restreint des acteurs et des collectivités bénéficiaires, le FIT ne bénéficie pas toujours d'une visibilité particulière et n'est pas réellement identifié comme un dispositif spécifique mobilisable sur la durée.

Dans certaines régions cependant, son approche flexible, orientée vers l'innovation, son attention à des territoires et des acteurs parfois très atypiques, ont suscité un véritable intérêt des partenaires, les conduisant à réfléchir aux modalités de gouvernance de leurs projets, tout autant que des interrogations sur la pérennité, la durée et le faible montant des financements alloués.

## 2. Un effet levier financier réel, mais difficile à objectiver

### a. Un fort taux de co-financement des collectivités

#### Un effet levier substantiel

D'après les données recueillies par la mission, la subvention du FIT représente en moyenne 28 % du budget total des projets.

L'effet levier sur les financements apportés par les collectivités territoriales est réel, mais contrasté. Il est en moyenne de 1,37<sup>43</sup>, avec d'importantes variations, de 0,36 à 3,73 selon les régions.

Une partie importante des projets a bénéficié du soutien d'une ou de plusieurs collectivités territoriales. Le dispositif du FIT a incontestablement permis l'apport de nouveaux financements. Il a parfois permis de renforcer la crédibilité des projets, facilitant ainsi la mobilisation des collectivités.

En Région Centre-Val-de-Loire par exemple, le Département de l'Indre a co-financé pour la première fois un projet culturel. La Région Grand-Est a choisi, quant à elle, de consacrer un axe de sa nouvelle politique rurale aux projets innovants de territoires, via une enveloppe de 100 000 € répartie sur 7 projets du FIT. En région Pays-de-la-Loire, la DRAC s'est appuyée sur la labellisation et l'engagement triennal de l'Etat pour inciter les collectivités à pérenniser leurs contributions et encourager de nouveaux financements de leur part.

Dans d'autres régions, les financements des collectivités territoriales se sont érodés voire ont disparu.

#### Un bilan à nuancer cependant

---

<sup>43</sup> 1 € de subvention du FIT génère en moyenne 1,37 € de subvention des collectivités territoriales.

Les bilans montrent un fort taux de co-financement, mais pas forcément un effet levier généré par l'aide de l'Etat, dans la mesure où on ne sait pas toujours si la participation des collectivités territoriales à un projet est antérieure ou postérieure au FIT.

Certaines DRAC relèvent par ailleurs que la subvention de l'Etat n'a pas toujours eu l'effet escompté en matière d'engagement financier des collectivités territoriales, ces dernières se trouvant confrontées à des difficultés les incitant à se replier sur des projets moins innovants.

Cette situation doit conduire, en cas de poursuite du FIT, à préciser les règles de financement au regard de la participation additionnelle des collectivités territoriales (cf. infra II-C, recommandation N°4).

#### *b. Un effet levier sur d'autres types de financements*

Le soutien des DRAC a parfois facilité les démarches auprès d'autres services de l'Etat pour obtenir des subventions complémentaires, voire assurer une transition vers l'après-FIT. La DRAC a parfois coordonné son financement avec d'autres dispositifs hors du ministère de la Culture. Les programmes « Tiers-lieu » ou « Fabrique de territoire » de l'ANTC sont souvent cités.

Le FIT représente aussi un dispositif d'amorçage pour certains projets qui peuvent trouver un relais dans d'autres dispositifs plus pérennes du ministère de la Culture : Micro-Folie, programme d'aide aux lieux collaboratifs, conventionnements EAC, par exemple.

Enfin, les porteurs de projets, et plus particulièrement les tiers-lieux, ont aussi souvent recherché des ressources propres en développant la mixité de leurs activités : gîtes ruraux, location d'espaces, formation par exemple.

### **C. Un dispositif qui mériterait d'être poursuivi, moyennant certaines évolutions**

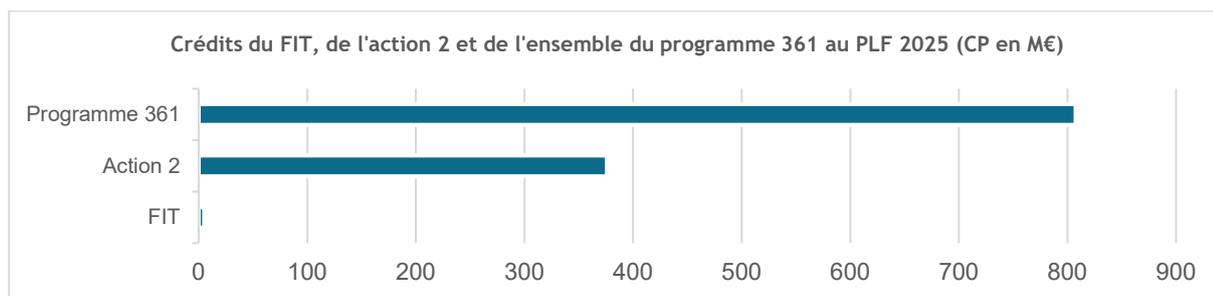
#### **1. La non-reconduction du FIT présenterait peu d'avantages et plusieurs inconvénients, alors que le dispositif fait l'objet d'une appréciation très positive par les DRAC**

##### *a. Un enjeu budgétaire limité*

Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » est doté au PLF 2025 de 857,7 M€ de crédits en AE et de 807,5 M€ en CP, répartis en quatre actions.

Les crédits de l'action 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » s'élèvent à 388,62 M€ en AE et 375,92 M€ en CP et se répartissent en trois masses :

- 210,50 M€ en AE et en CP en faveur du pass Culture ;
- 102,70 M€ en AE et en CP en faveur de l'éducation artistique et culturelle ;
- 75,44 M€ en AE et 62,74 M€ en CP en faveur de la participation de tous à la vie culturelle. C'est au sein de ce troisième ensemble que se trouvent les crédits du FIT (5 M€ en 2024, 3,4 M€ programmés en 2025).



Source : PAP 2025, programme 361

L'enjeu budgétaire du FIT est donc limité : ses crédits représentent 1,3 % de ceux de l'action 2 et 0,6 % de ceux du programme 361.

### *b. Peu de risques d'effets d'aubaine*

La mission s'est interrogée sur une possible utilisation du FIT par les DRAC comme moyen supplétif permettant de compenser la réduction des marges de manœuvre budgétaires sur les crédits « de droit commun », notamment sur le programme 131, dans la mesure où certains projets soutenus pourraient potentiellement être éligibles aux guichets existants (aide aux projets, aide aux compagnies, soutien aux résidences, aides à l'itinérance...).

L'analyse de la mission, sur ce point, la conduit à formuler trois observations :

- les dispositifs de droit commun existants sont souvent encadrés par des cahiers des charges nationaux, ce qui restreint leurs possibilités d'utilisation à des fins d'expérimentation ;
- la plupart des projets soutenus par le FIT sont précisément ceux qui, par leur singularité et leur dimension innovante, ne remplissent pas les critères des dispositifs existants ;
- enfin si certains projets, peu nombreux, peuvent être éligibles aux dispositifs de droit commun, la subvention du FIT, qui finance d'autres actions que leur fonctionnement courant, n'est, en principe, pas substituable à ces dispositifs.

La mission estime donc que les risques d'effet d'aubaine au profit des bénéficiaires des subventions du FIT sont faibles.

### *c. Un dispositif apprécié par les DRAC*

La quasi-totalité des DRAC souhaitent le maintien du FIT, invoquant plusieurs raisons :

- il est bien identifié par les porteurs de projets ;
- il articule des outils souples de proximité avec une politique de maillage territorial, permettant une présence artistique en ruralité, constitutive de la vitalité du pacte républicain ;
- il s'agit du seul dispositif du ministère qui encourage l'expérimentation et propose des espaces d'innovation, offre la possibilité d'investir des champs d'intervention non traditionnels, mais aussi de renouveler les pratiques et les méthodes des services, en y intégrant la notion de prise de risque ;
- il ouvre un autre espace de discussion avec les collectivités territoriales, au-delà des labels et des conventionnements, pour des projets moins coûteux, dont l'appropriation

est plus facile pour les collectivités de taille modeste, au regard de la mixité des actions menées ;

- il présente l'intérêt pour le ministère de disposer d'un dispositif d'aide au démarrage, afin de donner au projet le temps d'approfondir son objet et de rechercher un modèle économique en diversifiant les ressources.

#### *d. Sa suppression soulèverait de réels inconvénients*

Mettre fin au FIT après seulement trois années d'existence, alors que l'enjeu de l'innovation reste fort, nuirait à la lisibilité de l'action de l'Etat en la matière et menacerait la poursuite des projets lancés en 2023 et 2024 qui n'auraient pas encore eu le temps de trouver leur modèle économique.

De surcroît, l'arrêt d'un dispositif reposant sur la proximité avec les territoires, le partenariat avec les collectivités et l'association des habitants, brouillerait le message du ministère<sup>44</sup>.

La mission ne soutient donc pas le scénario de non-reconduction du FIT.

Elle estime souhaitable de maintenir le dispositif tout en le faisant évoluer afin d'en améliorer le fonctionnement et le rendre plus efficace.

### **Recommandation N°1 : Reconduire le FIT (DG2TDC).**

## **2. Des pistes d'évolution permettant d'améliorer le fonctionnement du FIT et de le rendre plus efficace**

Afin d'éclairer les décisions concernant les évolutions du dispositif, la mission a étudié plusieurs voies : certaines lui apparaissent à exclure ; d'autres pourraient, en revanche, être utilement explorées.

### *a. Les voies à exclure*

#### **Transformer le FIT en dispositif de droit commun**

L'arrêt de l'aide financière du FIT au bout de trois ans laisse, certes, les structures les plus fragiles en grande difficulté. Pour autant, ouvrir la possibilité d'une aide au fonctionnement à de nouveaux acteurs, autres que des labels et les structures conventionnées, brouillerait la logique d'intervention du ministère.

C'est pourquoi la transformation du FIT en crédits de droit de commun n'apparaît pas souhaitable. La mission considère que le dispositif doit rester expérimental, compact et agile.

#### **Ouvrir l'aide aux structures labellisées**

Certaines DRAC suggèrent d'ouvrir l'aide aux structures labellisées, si celles-ci portent des projets qui s'inscrivent dans les critères du FIT.

---

<sup>44</sup> Lors de son entretien avec la mission, le représentant de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC) a estimé que l'arrêt du FIT constituerait « un mauvais signal politique ».

La mission n'y est pas favorable : elle estime que dans un contexte de forte contrainte sur les budgets publics, les risques d'effets d'aubaine seraient trop élevés.

### Recentrer le FIT sur les tiers-lieux

Plusieurs raisons peuvent conduire à étudier le scénario d'un recentrage des aides du FIT sur les tiers-lieux, afin de les aider à constituer un volet culturel lorsqu'ils en sont dépourvus.

Les tiers-lieux répondent, certes, sur de nombreux points aux critères du FIT, proposant des formes culturelles plus participatives, des modes de gouvernance plus ouverts, associant une diversité de partenaires, hybridant les usages et les publics, élargissant leurs sources de financement<sup>45</sup>.

Pour autant, recentrer le FIT sur les tiers-lieux reviendrait à concentrer sur eux tous les enjeux de l'innovation culturelle alors qu'ils ne représentent que 22 % des porteurs de projets soutenus par le FIT (cf. supra II - A). Loin de constituer une alternative au modèle des institutions culturelles, les tiers-lieux portent une proposition complémentaire qu'il convient d'accompagner par d'autres dispositifs que le FIT.

#### *b. Les voies à explorer*

### Énoncer clairement les objectifs et stabiliser les critères

Les objectifs du FIT doivent être précisés, distingués plus clairement des critères, notamment s'agissant de l'innovation. Par ailleurs, les critères doivent être mis en cohérence avec les objectifs (cf. supra I - B), stabilisés et figurer dans un guide transmis aux DRAC, tout en conservant une certaine souplesse afin de s'adapter à la diversité des territoires.

**Recommandation N°2 : Définir clairement les objectifs, établir des critères en parfaite adéquation avec ces derniers et les regrouper dans un guide à destination des DRAC (DG2TDC).**

### Assouplir le ciblage territorial

Près d'un projet soutenu sur cinq n'est situé ni en zone rurale, ni dans un QPV (cf. supra II - A), montrant qu'aux yeux des DRAC, les difficultés d'accès à l'offre culturelle ne sont pas seulement spatiales, mais également sociales et symboliques, et qu'elles existent aussi dans d'autres territoires (péri-urbain, villes moyennes...).

Sans remettre en cause le ciblage territorial sur les zones rurales et les QPV, qui resteraient des territoires prioritaires, il pourrait être envisagé de l'assouplir, en n'en faisant plus une condition nécessaire de l'aide, afin de l'ouvrir aux personnes les plus éloignées de l'offre culturelle, où qu'elles se situent.

**Recommandation N°3 : Conserver mais assouplir le ciblage territorial de l'aide afin d'en ouvrir l'accès aux personnes les plus éloignées de l'offre culturelle, où qu'elles se situent (DG2TDC).**

---

<sup>45</sup> Voir sur ce sujet Arnaud Idelon, « Ce qu'essaient les tiers-lieux et ce que les équipements culturels y butinent », *Observatoire des Politiques Culturelles*, 6 mai 2025.

### Préciser les règles de financement

Deux points mériteraient d'être précisés en matière de financement :

- concernant le conditionnement de l'aide à l'existence d'un cofinancement avec les collectivités locales, il est nécessaire de préciser que l'objectif n'est pas d'utiliser le FIT pour compléter un tour de table déjà constitué, mais de vérifier le caractère effectif de l'accompagnement financier des projets par les collectivités ; la mission préconise également que les DRAC veillent à ce que soient valorisées, dans les budgets des bénéficiaires, les contributions en nature des collectivités territoriales (mises à disposition de lieux, de matériel, accompagnement en ressources humaines...) ;
- s'agissant du montant de l'aide, plutôt que définir seulement un plafond, il conviendrait d'exprimer ce plafond en fonction du coût total du projet.

**Recommandation N°4 : Établir le niveau de financement au regard du coût total du projet et de la participation des collectivités territoriales (DG2TDC et DRAC).**

### Revoir la durée du soutien

La mission recommande de garantir un soutien sur trois ans, durée nécessaire pour nouer des partenariats effectifs, approfondir l'hybridation des activités et des pratiques entre opérateurs culturels et structures hors champ culturel, et donner aux porteurs de projets une visibilité suffisante.

Dans l'hypothèse d'une déconcentration des crédits (cf. infra recommandation N° 6), la stabilité de l'enveloppe régionale sur trois ans permettrait aux DRAC de mettre en place un roulement entre les projets qui sortent progressivement du dispositif et ceux qui y entrent.

Enfin, se pose la question de la sortie du FIT. Si la pérennité des projets ne saurait reposer exclusivement sur les subventions publiques, l'interruption brutale de l'aide au bout des trois ans peut fragiliser des structures qui étaient en train de trouver leur modèle économique. C'est pourquoi certaines DRAC suggèrent que soit ouverte la possibilité pour le FIT d'accompagner les projets au-delà de trois ans, pendant deux années supplémentaires de façon dégressive, sous la forme d'une aide à la sortie, pour laisser aux porteurs de projets le temps de trouver des financements supplémentaires et des nouveaux partenaires.

La mission n'y est pas favorable : elle estime que le prolongement de l'aide au-delà de trois ans nuirait à la lisibilité du dispositif en tant que dispositif d'amorçage et qu'une telle mesure, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, aurait pour effet d'interdire l'accès du fonds à de nouveaux projets. Elle préconise d'informer les bénéficiaires et leurs partenaires avec la plus grande clarté de l'impossibilité de dépasser cette limite de trois ans.

**Recommandation N°5 : Garantir un soutien sur une durée de trois ans et rappeler l'impossibilité de dépasser cette limite (DG2TDC et DRAC).**

Déconcentrer, contractualiser, évaluer, communiquer, coordonner, pour renforcer l'efficacité du FIT

### Déconcentrer

Alors que s'achève un premier cycle de trois ans, le ministère, s'il décide de maintenir le FIT, doit choisir entre deux options :

- transformer le FIT en appel à projets national et confier alors l'examen des candidatures à un comité d'experts national géré par la DG2TDC ;

- déconcentrer le FIT, en laissant à chaque DRAC la maîtrise de sa programmation, à charge pour elle de rendre compte de son utilisation.

Cette seconde option a la préférence de la mission : elle permettrait de stabiliser le dispositif, de le doter d'un meilleur pilotage dans la durée, en concertation avec les collectivités territoriales, de le positionner comme un nouvel outil d'aménagement culturel des territoires prioritaires.

Elle nécessite de mieux doter les DRAC en outils d'évaluation (cf. infra recommandation N° 8).

**Recommandation N°6 : Déconcentrer le FIT en prévoyant des remontées d'informations budgétaires et analytiques s'appuyant sur les tableaux figurant en annexes 1 et 2 (DG2TDC).**

### Évaluer

En l'absence d'une grille spécifique et harmonisée, les DRAC effectuent une évaluation « classique », assurée par les conseillers action culturelle et territoriale dans le cadre du suivi des projets : visites sur sites, évaluations annuelles, bilan annuel de la subvention, bilan de trois ans.

Certaines DRAC sont allées plus loin : lancement d'une réflexion sur les indicateurs d'évaluation pertinents, production d'une littérature grise, organisation d'une journée de restitution collégiale entre les structures et la DRAC (Hauts-de-France) ; mise en place d'un carnet de suivi ayant vocation à permettre d'identifier des chemins partageables, voire les potentielles lignes modélisables (Auvergne-Rhône-Alpes) ; évaluation confiée à une équipe de recherche universitaire impliquée dans l'analyse des projets culturels, en particulier de leur dimension territoriale (Nouvelle-Aquitaine).

Il conviendrait de renforcer l'évaluation des projets en proposant aux DRAC une grille d'évaluation commune, en s'appuyant par exemple sur le travail d'analyse effectué par la mission pour indexer les projets soutenus (cf. annexe 2), en leur laissant cependant la possibilité d'adapter les indicateurs utilisés aux problématiques de chaque territoire, mais aussi en organisant un partage des bonnes pratiques.

**Recommandation N°7 : Renforcer l'évaluation des projets en proposant aux DRAC une grille d'évaluation commune et en organisant un partage des bonnes pratiques (DG2TDC).**

### Contractualiser

Plusieurs DRAC (Grand-Est, Ile-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire) ont adossé les aides du FIT à des conventions pluriannuelles d'objectifs, donnant au dispositif une visibilité utile pour les élus, ainsi qu'un cadre de référence pour dresser le moment venu un bilan conjoint avec les partenaires, et fournissant aux porteurs du projet une feuille de route en vue de la construction d'un modèle économique viable.

En cohérence avec les recommandations formulées concernant la durée du soutien et la déconcentration du dispositif, la mission estime intéressant d'adosser, quand c'est possible, les aides du FIT à la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs prévoyant notamment les modalités d'évaluation des projets soutenus.

**Recommandation N°8 : Adosser, quand c'est possible, les aides du FIT à des conventions pluriannuelles d'objectifs associant les bénéficiaires et les financeurs (DRAC).**

## Communiquer

En dehors de ceux qui sont directement concernés par ses aides en tant que partenaires, les élus et les porteurs de projets connaissent mal le FIT et, même lorsqu'ils en connaissent les bénéficiaires, ignorent qu'ils ont été financés par ce dispositif. Or le FIT gagnerait à être davantage valorisé dans la communication du ministère de Culture, au regard de sa capacité à identifier et soutenir des pratiques innovantes.

En particulier, la capacité du dispositif à entraîner les collectivités impose une action de communication à destination de celles-ci. La consultation des Conseils locaux des territoires pour la culture (cf. supra I-B), préconisée par les notes aux DRAC de la DG2TDC, mériterait d'être effective<sup>46</sup>, mais aussi d'être accompagnée par d'autres mesures : présentation du FIT et de quelques-unes de ses opérations emblématiques sur les sites Internet des DRAC, présentation par la DG2TDC d'un bilan annuel national au sein du Conseil national des collectivités pour la Culture (CTC).

**Recommandation N°9 : Développer les actions de communication sur le FIT à destination des élus et des bénéficiaires potentiels (DRAC et DG2TDC).**

## Coordonner

Si le recentrage du FIT sur les tiers lieux n'apparaît pas souhaitable (cf. supra), il serait en revanche opportun d'en renforcer les synergies avec les financements d'autres dispositifs voisins comme les programmes Tiers-lieux et Fabriques de territoire de l'ANCT.

**Recommandation N°10 : Renforcer les synergies du FIT avec d'autres dispositifs financés par l'État comme les programmes Tiers-Lieux et Fabriques de territoires de l'ANCT (DRAC).**

---

<sup>46</sup> La mission a constaté que les CLTC n'avaient pas tous été consultés.



## CONCLUSION

Les transformations du secteur culturel sont profondes : la généralisation des offres numériques, la diversification des pratiques culturelles, l'hybridation des expressions artistiques et la fragmentation sociale ont favorisé le développement de nouveaux types de projets et de lieux.

Elles interrogent des politiques publiques culturelles encore trop souvent pensées en termes d'aménagement culturel du territoire, d'équipements structurants, de stratégies d'attractivité, dont la tendance à la multiplication des dispositifs, au gré des priorités, a nui à la lisibilité.

Le Fonds d'innovation territoriale vise à identifier, reconnaître et soutenir ces transformations.

Fruit d'une approche novatrice, fondée sur l'écoute du terrain, la souplesse du cadrage, l'autonomie laissée aux DRAC, le FIT a eu des impacts positifs sur les projets, leurs porteurs, les territoires bénéficiaires et les partenaires.

Au moment où le ministère s'interroge sur son devenir, deux risques doivent être pris en compte :

- celui de sa disparition après trois ans d'existence, qui enverrait un bien mauvais signal en supprimant une aide fondée sur la proximité avec les territoires, le partenariat avec les collectivités et l'association des habitants ;
- celui de sa dilution dans les politiques de « droit commun », mettant à mal sa dimension expérimentale et son agilité.

Les propositions de ce rapport visent à tracer pour le FIT un chemin de réussite possible, en évitant ces deux écueils, avec la conviction que « l'histoire commence au ras du sol <sup>47</sup> ».

---

<sup>47</sup> Michel de Certeau, « Pratiques d'espace », *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1990.



### III. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

#### DELEGATION GENERALE A LA TRANSMISSION, AUX TERRITOIRES ET A LA DEMOCRATIE CULTURELLE (DG2TDC)

---

##### **BERTRAND MUNIN**

###### **Sous-direction de la participation à la vie culturelle**

Sous-directeur, directeur général par intérim

##### **ELISE HERRMANN**

###### **Département des territoires**

Cheffe du département

##### **GUILLAUME JUIN**

###### **Département des territoires**

Adjoint à la cheffe du département

##### **EMMA LADET**

###### **Département des territoires**

Chargée de mission innovation territoriale et tiers-lieux

#### DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

---

##### **JACQUELINE BROLL**

###### **Drac Auvergne-Rhône-Alpes**

Directrice du pôle action culturelle et territoriale

##### **PIERRE OLIVIER ROUSSET**

###### **Drac Bourgogne-Franche-Comté**

Directeur régional adjoint délégué-Chef du pôle création, industries et actions culturelles

##### **CLAIRE GASPARUTTO**

###### **Drac Bretagne**

Conseillère action culturelle et territoriale

##### **BRIGITTE PLANCHENEAU**

###### **Drac Centre**

Conseillère action culturelle et territoriale

##### **CLAIRE RANNOU**

###### **Drac Grand-Est**

Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de des industries et de la démocratie culturelle

##### **EDWIGE MILLERY**

###### **Drac Guadeloupe**

Adjointe au directeur, cheffe du pôle Création et transmission

##### **PEGGY LE ROY**

###### **Drac Hauts-de-France**

Directrice adjointe déléguée-pôle public territoires et industries culturelles

## **FLORENCE LEMOINE**

### **Drac Hauts-de-France**

Conseillère action culturelle et territoriale / culture et lien social

## **NICOLAS ROBERT**

### **Drac Ile-de-France**

Chef du Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires

## **DAMIEN EUCHI**

### **Drac Normandie**

Directeur adjoint délégué-pôle action culturelle et territoires

## **SOPHIE LECOINTE**

### **Drac Nouvelle-Aquitaine**

Directrice adjointe déléguée à la démocratisation culturelle et à l'action territoriale

## **FREDERIC BOURDIN**

### **Drac Occitanie**

Directeur régional adjoint délégué-directeur des pôles action culturelle et territoriale et création artistique

## **LAURE JOUBERT**

### **Drac Pays-de-la-Loire**

Cheffe du service action culturelle

## **NADIA INOUBLI**

### **Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Direction Création, publics et territoires

## **ASSOCIATIONS D'ELUS**

---

## **GERARD LEFEVRE**

### **Fédération nationale des collectivités pour la culture**

Membre du bureau

## **NOEMIE PICARD**

### **Fédération nationale des collectivités pour la culture**

Chargée d'études et rédactrice

## IV. GLOSSAIRE

TERMES	DEFINITIONS
<b>AAP</b>	Appel à projet
<b>AE</b>	Autorisation d'engagement
<b>ANCT</b>	Agence nationale de la cohésion des territoires
<b>CAPG</b>	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
<b>CLCT</b>	Conseil local des territoires pour la culture
<b>CP</b>	Crédit de paiement
<b>CTC</b>	Conseil national des territoires pour la culture
<b>DG2TDC</b>	Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles
<b>DROM</b>	Départements et régions d'outre-mer
<b>EAC</b>	Éducation artistique et culturelle
<b>EESAB</b>	École européenne supérieure d'art de Bretagne
<b>EHPAD</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPT</b>	Établissement public territorial
<b>FEIACA</b>	Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs
<b>FIC</b>	Fonds d'intervention culturelle
<b>FIT</b>	Fonds d'innovation territoriale
<b>FNCC</b>	Fédération nationale des collectivités pour la culture
<b>PLF</b>	Projet de loi de finances
<b>QPV</b>	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
<b>UBIC</b>	Université Bordeaux inter-culture
<b>UFISC</b>	Union fédérale d'intervention des structures culturelles



## **V. LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE 1 :	CRÉDITS DU FIT PAR REGION .....	55
ANNEXE 2 :	ANALYSE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FIT.....	57
ANNEXE 3 :	QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE FIT.....	61



## ANNEXE 1 : CRÉDITS DU FIT PAR REGION

1. Montant des dotations allouées et nombre de projets par région de 2022 à 2024 (en euros)

*Source : mission*

2. Montants moyens alloués par projets et par régions de 2022 à 2024 (en euros)

*Source : mission*

## 3. Montants par million d'habitants et par région de 2022 à 2024 (en euros)

	Population (M hab)	2022		2023		2024	
		Montant	Montant/Mhab	Montant	Montant/Mhab	Montant	Montant/Mhab
AURA	8,153	359 240	44 062	527 000	64 639	580 000	71 139
BFC	2,785	220 000	78 995	225 000	80 790	220 000	78 995
BRE	3,403	177 000	52 013	164 000	48 193	221 000	64 943
Corse	0,349	30 000	85 960	30 000	85 960	30 000	85 960
CVL	2,565	185 000	72 125	225 000	87 719	265 000	103 314
Grand-Est	5,542	324 000	58 463	480 000	86 611	530 000	95 633
HDF	5,987	480 000	80 174	450 000	75 163	430 000	71 822
IDF	12,395	75 000	6 051	336 000	27 108	278 000	22 428
NAQ	6,082	354 000	58 205	417 000	68 563	466 000	76 620
Normandie	3,307	280 000	84 669	240 000	72 573	225 000	68 037
Occitanie	6,053	365 000	60 301	470 500	77 730	518 500	85 660
PDL	3,873	255 000	65 840	255 000	65 840	210 000	54 222
PACA	5,131	460 000	89 651	510 000	99 396	500 000	97 447
Guadeloupe	0,373	-	-	20 000	53 619	20 000	53 619
Guyane	0,284	60 000	211 268	60 000	211 268	75 000	264 085
Martinique	0,350	95 000	271 429	95 000	271 429	135 000	385 714
Mayotte	0,320	150 000	468 750	142 500	445 313	172 500	539 063
La Réunion	0,869	-	-	62 000	71 346	90 000	103 567
<b>Total</b>	<b>67,821</b>	<b>3 869 240</b>	<b>57 051</b>	<b>4 709 000</b>	<b>69 433</b>	<b>4 966 000</b>	<b>73 222</b>

Source : mission

## **ANNEXE 2 : ANALYSE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FIT**

La mission a effectué une indexation, projet par projet, à l'aune de huit critères, décomposés en une soixantaine de sous-critères, à partir du descriptif des projets transmis par la DG2TDC, complété par des recherches spécifiques sur Internet.

Le détail des résultats, par critères et par régions, figure dans le tableau page suivante.





Régions (2022 à 2024)	ARA	BFC	BRE	CVL	Corse	GE	HDF	IDF	NOR	NAQ	OCC	PACA	PDL	DROM*	Total	2024
<b>IV - Caractère innovant</b>																
Participation citoyenne	52%	80%	40%	88%		39%	33%	23%	100%	47%	35%	50%	50%	38%	50%	52%
Transition écologique	17%	35%	67%	25%		56%	17%	14%	22%	20%	30%	13%	50%	10%	25%	40%
<b>V - Répartition territoriale</b>																
Rural	54%	75%	40%	63%	100%	83%	11%	23%	83%	73%	75%	44%	50%	14%	54%	76%
QPV	37%	20%	7%	25%		6%	56%	77%	11%	10%	25%	44%	33%	62%	32%	29%
Emeutes urbaines	2%					6%		59%						10%	7%	
Ni rural ni QPV	7%	10%	60%	25%		11%	33%	1%	11%	20%	10%	31%	17%	24%	18%	2%
<b>VI - Porteurs de projets</b>																
Association et acteur culturels	50%	65%	47%	38%	100%	44%	28%	36%	61%	27%	25%	69%	50%	57%	46%	55%
Lieu culturel	4%		13%			6%	22%	45%	6%	3%	25%	6%		5%	11%	2%
Tiers lieu	15%	25%	27%	25%		11%	22%		22%	60%	30%		50%	5%	22%	17%
Association non culturelle	9%	10%	7%	25%		17%	22%	5%	6%	10%	10%	13%		14%	11%	12%
CSTI	2%						6%									1%
Acteur privé	4%		7%											5%	2%	2%
Ville, EPCI	15%			13%		22%		14%	6%		10%	13%		14%	9%	12%
<b>VII - Partenariats collectivités territoriales</b>																
Région	30%	75%	53%	25%		50%	22%	23%	44%	80%	85%	25%	50%	52%	48%	50%
Département	52%	55%	60%			83%	44%	23%	33%	83%	90%	19%	50%		49%	48%
EPCI	46%	65%	60%	88%	100%	67%	61%	23%	61%	87%	80%	44%	50%	24%	57%	67%
Ville	46%	65%	87%	38%	50%	22%	33%	77%	67%	80%	75%	50%	100%	67%	60%	60%
Implication d'au moins 3 niveaux de CT	24%	55%	60%			39%	11%	18%	33%	87%	80%	19%	50%	19%	39%	38%
Implication de 2 niveaux de CT	24%	30%	20%	75%	50%	44%	33%	14%	22%	7%	10%	25%	17%	24%	24%	36%
<b>VIII- Autres partenariats</b>																
Organisme culturel	18%	18%	43%	12%		33%	45%	60%	17%	34%	34%	30%	71%	35%	32%	38%
Association non culturelle	11%		7%	24%		8%	9%	13%	3%	10%	9%	12%	14%	12%	11%	11%
Organisme d'éducation populaire	7%						9%				3%				2%	2%
Acteur de l'Education Nationale	14%	6%				25%		7%	28%	6%		6%		18%	9%	9%
Etablissement d'enseignement supérieur	7%		7%							8%	6%	3%			4%	2%
Acteur du secteur du travail et de l'emploi	7%		7%	12%					7%	2%	3%	6%			4%	2%
Transition écologique et cohésion territoriale	11%	47%	21%	18%		25%		7%	14%	8%	11%	6%	14%	12%	14%	22%
Acteur du logement	7%						9%			2%				6%	2%	2%
Structures sociales	16%	24%	14%	24%		8%	27%	13%	14%	30%	31%	21%		6%	21%	16%
Structures médicales et médico-sociales	2%	6%		12%					17%		3%	15%	14%	12%	6%	2%

\* Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion

### ANNEXE 3 : QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE FIT

#### Parcours d'art contemporain « pilles les arts » (Auvergne-Rhône-Alpes)

Après les élections de 2020, en lien avec leur conseil municipal, les habitants de Pilles (Drôme) ont choisi de valoriser leur village par l'art. L'ambition était de créer un parcours artistique de plusieurs œuvres pérennes ou éphémères (peintures murales, réalisations en volume, installations).

Un pré-diagnostic élaboré collectivement fin 2023 a esquissé une « carte d'identité du village » et de ses habitants et repéré les sites potentiels d'installation des œuvres. Une deuxième réunion collective, au cours de l'année 2024, a précisé le cadre du projet.

Partant d'enjeux sociaux et culturels, le souhait des habitants était de se retrouver autour d'un projet commun, ouvert à des artistes professionnels répondant à un appel à candidature. Chaque œuvre est accompagnée d'une médiation culturelle, en amont et en aval, assurée par les artistes. Les plasticiens amateurs sont également appelés à enrichir ce parcours.

Le FIT accompagne ce projet depuis 2024 à hauteur de 30 000€/an.

*L'intérêt de ce projet, fondé sur une démarche participative et collaborative, est qu'il est issu d'une initiative citoyenne. Par ailleurs, le parcours vise à dynamiser le territoire, à valoriser le patrimoine local et à offrir une expérience artistique accessible à tous.*

#### Les accords du Lion d'or : la peuplière, forêt-jardin simandrine (Bourgogne-Franche-Comté)

Le tiers-lieu à vocation culturelle Les accords du Lion d'Or est situé dans un ancien hôtel, à Simandre, commune de 1 750 habitants en Saône-et-Loire. Il s'est donné pour mission de se mettre au service des habitants du territoire et des artistes de passage, en décloisonnant entre générations, entre professionnels et amateurs et entre divers secteurs d'activité.

De nombreux événements y sont organisés : bals, spectacles, expositions, résidences d'artistes avec un travail particulier sur la collecte de la mémoire du village par les habitants autour de thématiques annuelles : salle de bal, culture du maïs, vie des commerces, histoire des fermes, lavoirs, fabrication des paniers, alimentation...

Le tiers-lieu anime également des jardins partagés, espace d'éducation à l'environnement, d'échange des savoir-faire et de convivialité où enfants et jardiniers amateurs se retrouvent.

En 2021, l'association a acquis une ancienne peupleraie qu'un collectif d'habitants transforme pour en faire une forêt comestible. Cette *forêt-jardin* constitue à la fois un lieu de ressources alimentaire et pédagogique, un espace de création et un terrain d'expérimentation.

Ce projet est accompagné par le FIT à hauteur de 10 000€/an depuis 2023. D'un coût annuel 85 257€ (en 2023) et de 103 321 € (en 2024) il est aussi soutenu par les collectivités territoriales à hauteur de 30 000€ (2023) et 25 000€ (2024).

*Tiers-lieu associant les habitants à son fonctionnement, il répond aux objectifs d'ancrage territorial et associe des activités hors du champ culturel : agriculture et alimentation avec une forte dimension transition écologique.*

#### Atelier du Bois-Tison, pôle de recherche et d'artisanat en géoverrerie (Bretagne)

Situé à Evran (Côtes d'Armor), l'atelier du Bois Tison, ancien bâtiment agricole réhabilité, a vocation à devenir un pôle national de recherche sur les arts verriers.

Cette recherche se fonde sur le principe écologique de la géoverrerie, c'est-à-dire la formulation de recettes de verre uniquement à partir de minéraux collectés localement et biosourcés.

Porté par l'artisane et designeuse Lucie Viaud, en partenariat avec l'institut des sciences physiques de Rennes et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, il réunira à

terme un atelier de production, un atelier de recherche-cr ation, un espace d'exposition-m diation et un espace de vente.

Le FIT a accompagn  le projet en 2022 et 2023   hauteur de 12 000 /an dans le cadre du travail en r sidence de Lucie Viaud   l'EESAB (master design), puis   hauteur de 25 000  en 2024 (directement vers s   l'atelier du Bois). L'effet levier a bien fonctionn  sur ce projet : les collectivit s territoriales, absentes du financement en 2022, ont contribu    hauteur de 1000   en 2023 puis 50 000  en 2024 (pour un co t total du projet de 177 203     cette date.)

*Ce projet ancr  sur son territoire (rural), allie artisanat, innovation scientifique et respect de l'environnement dans le cadre d'une d marche de transition  cologique.*

#### Tiers-lieu Ehp d La bonne Eure (Centre-Val-de-Loire)

Le tiers-lieu B timent 84, maison des g n rations et de la culture, a ouvert ses portes en juin 2024,   Bracieux, dans le Loir-et-Cher.

Initi  par l'Ehp d A la bonne Eure, il est largement ouvert sur la commune et le territoire. Assurant le lien entre les acteurs publics et associatifs (culturels et non culturels) du territoire, il est compos  d'un espace culturel partag  utilis   galement comme centre de r p tition de la Sc ne Nationale de Blois, de 5 logements inclusifs, d'une micro-cr che de 12 places, de bureaux accueillants diverses associations telle la Maison d partementale des solidarit s.

Interg n rationnel, il a pour objectif de renforcer le lien social et de favoriser la participation par une offre culturelle propos e   la fois aux r sidents et aux habitants du territoire.

Le FIT accompagne ce projet de 80 000    hauteur de 50 000  en 2022 (contribution de 15 000   des collectivit s territoriales) ; 40 000   en 2023 (sur un cout total de 58 809  et avec un accompagnement des CT de 4557 ) et 40 000   en 2024 (sur un cout total de 43 176   et avec un accompagnement des CT   hauteur de 3000 ).

*Ce projet est innovant dans son objectif d'ouvrir un Ehp d, par nature ferm  (en raison des contraintes de s curit  de ses r sidents), sur son territoire, d'associer diff rents partenaires d'autres domaines que le champ culturel et de participer ainsi au d veloppement social et culturel du territoire.*

#### Rencontres de musique classique de Calenzana (Corse)

Les rencontres de musique classique de Calenzana se d ploient sur 19 villages et 23 lieux de la Balagne pendant la saison estivale.

L'association organise par ailleurs un festival hivernal, l'acad mie de musique classique qui accueille des master classes pour les  tudiants, des concerts, stages et interventions en milieu scolaires et une acad mie de musique   l'image en partenariat avec l'Universit  et le CNSMD de Lyon.

Le FIT accompagne l'acquisition du Manoir des Leca qui doit socler les activit s de l'association gr ce   son implantation au c ur du village et permettre d'ouvrir ses portes   d'autres propositions artistiques. Des liens sont  galement nou s avec un  tablissement de sant .

Le FIT accompagne le d veloppement du projet depuis 2022   hauteur de 15 000  par an.

*Ce projet est innovant dans sa fa on de se d ployer au plus pr s des habitants en zone rurale tout en nouant des partenariats avec l'Universit  pour d velopper des dimensions num riques   partir de l'activit  de diffusion, formation et cr ation musicale classique.*

#### Bronca, permaculture artistique (Grand-Est)

Ce nouveau projet, issu des ann es covid, est port  par l' quipe artistique Bronca, troupe de th  tre install e   Reims, qui, malgr  un large succ s en territoire marnais, a souhait 

s'implanter en ruralité, dans les Ardennes, pour poursuivre ses projets de création artistique.

Résolument trans-disciplinaire, et spécialisé dans l'in-situ et la création dans l'espace public, « Bronca installe l'art là où il n'est pas » dans une démarche respectueuse des droits culturels en se démarquant en particulier par sa forte ambition en matière de participation des habitants.

Bronca fédère les forces vives des territoires pour accompagner et soutenir leur développement culturel. Ainsi, ils investissent en itinérance une multitude de lieux : espaces naturels (jardins des habitants, lacs, voies vertes, canal) et bâti (abbaye, tribunal désaffecté du XVIII<sup>e</sup>-ème siècle) ou lieux de vie (marchés, établissements scolaires). Les projets s'imaginent en fonction des rencontres et besoins du territoire.

Ils ont ainsi créé *Cheri*, festival de performances artistiques, concerts, déambulations, spectacles, apéro-jazz et bal moderne, dans l'abbaye de Chéhéry, implantée dans un village de 129 habitants, en restauration et peu fréquentée par la population locale. Aujourd'hui, c'est un collectif d'habitants qui assure l'organisation et la pérennité du festival qui a accueilli plus de 60 artistes et 1000 spectateurs lors de son édition 2024.

L'ambition à plus long terme est de créer un lieu, La Source, ferme artistique permacole, modèle de production artistique et durable.

Le FIT accompagne le projet depuis 2022, à hauteur de 25 000€/an ; les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 41500€.

*Ce projet est remarquable à plusieurs titres : le choix d'une association bien implantée en milieu urbain de développer son projet en milieu rural, en s'appuyant sur les spécificités du territoire et de ses habitants.*

#### Initiation d'un quartier culturel créatif à Petit Bourg (Guadeloupe)

La commune de Petit Bourg (24 753 habitants) a choisi de porter un projet de revalorisation urbaine sur le quartier vernaculaire de « dèyè la jol » composé de cases traditionnelles, implantées en bordure du littoral, souvent vacantes, abandonnées, témoins ignorés de l'histoire.

L'objectif est de revitaliser ce quartier ancien par un projet global multi-facettes, en appui à un projet de requalification urbaine, et de créer une dynamique d'animation urbaine par un projet artistique et culturel.

La démarche a mobilisé une artiste plasticienne Céline Edon dite CeDo qui travaille sur la mémoire de la créolisation à travers des portraits de femmes installés in situ.

Un important travail a par ailleurs été réalisé sur la circulation entre les différents équipements culturels du centre bourg.

Les habitants du quartier et le tissu culturel de Petit Bourg ont été associés pour partager une vision commune du futur quartier entre conservation patrimoniale, lien renoué avec le littoral et développement d'une dynamique artistique.

Le FIT a accompagné ce projet à partir de 2023 (à hauteur de 20 000€ sur un projet de 50 000€) avec l'objectif d'obtenir un label Quartier culturel créatif.

*Ce projet qui croise des enjeux de requalification urbaine et de travail sur la mémoire par des propositions artistiques en associant les habitants répond bien à l'esprit du FIT.*

#### La maison du colonel, quartier d'Elbeuf à Amiens (Hauts-de-France)

La maison du colonel est une petite maison située dans le quartier D'Elbeuf-Lescouvé (QPV depuis 2024), transformée en café associatif par un collectif d'habitants et de bénévoles avec l'aide de 3 architectes dont l'architecte-artiste japonais Kinya Maruyama (qui a animé des workshops participatifs de restauration et d'aménagement du lieu).

Ce café voulu, dessiné, conçu et construit par les habitants est une œuvre en soi qui permet de proposer des activités de toutes natures : ateliers artistiques, chorales, cafés-philos, expositions, spectacles, bals, atelier de réparation de vélo, de cuisine, de tricots,

numérique, etc, en s'appuyant sur La Briqueterie, fabrique artistique amiénoise réunissant des collectifs d'artistes et des associations.

La gouvernance participative permet d'inclure les habitants, les usagers et les partenaires à la fois dans le conseil d'administration (composé de 17 habitants) et dans une assemblée populaire qui se réunit deux fois par an pour discuter des objectifs du projet et du programme culturel.

Le FIT accompagne ce projet depuis 2024 à hauteur de 10 000€ ; les collectivités territoriales contribuent pour 7500€ sur un coût global de 20 000€/an

*Ce tiers-lieu, émanant d'une volonté des habitants, se distingue par son volet participatif et l'association de pratiques artistiques et non-artistiques, professionnelles et amateurs dans un lieu de taille relativement modeste.*

### Making Waves (Ile-de-France)

Making Waves, association installée en Seine-Saint-Denis, travaille à l'inclusion sociale et professionnelle de personnes vulnérables, en situation de précarité ou éloignées de l'emploi, par la radio.

Making Waves a également créé en 2021 un studio d'insertion : 9 salariés conçoivent et réalisent avec des professionnels de la radio des contenus audio et des podcasts diffusés sur toutes les plateformes d'écoute.

Cette structure œuvre au quotidien pour l'égalité d'accès à la culture et encourage la parole citoyenne et inclusive. En rendant accessible à toutes et tous les outils de la radio, en créant des espaces de mise en commun et de partage, ils contribuent à une réduction des fractures sociales et des replis identitaires.

Différents pôles d'activité sont déployés :

- développement et mise à disposition d'une station radio portable (radiobox) qui peut être utilisée en France ou à l'étranger (centres d'hébergement d'urgence, zones de guerre, etc) ;
- production de contenus audio à impact social dans le studio de création ;
- actions d'éducation populaire : ateliers radio en milieu scolaire, carcéral, hospitalier, dans l'espace public et ateliers-chantiers d'insertion.

Le Fit permet d'accompagner l'installation de l'association dans des locaux mis à disposition par la ville de Noisy-le-Sec (labellisée 100 % EAC) qui compte 5 QPV regroupant 28% de la population.

50 000€ ont été attribués annuellement en 2022, 2023 et 2024.

*Ce projet se singularise par son domaine, la radio, peu représenté dans les soutiens habituels des DRAC et le croisement des médias et de l'éducation populaire en QPV.*

*Il faut aussi souligner l'important effet levier de l'attribution du FIT sur les collectivités territoriales partenaires : suite au soutien du FIT le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, l'EPT Est-Ensemble et la ville de Noisy-le-Sec sont devenus contributeurs.*

### L'arbre (Normandie)

L'arbre est un tiers-lieu « agri-culturel » adossé à des exploitations maraîchères et laitières du hameau de Commes (470 habitants) dans le Calvados.

Lauréat de l'appel à projet « Manufacture de proximité », il est très engagé dans l'agro-écologie à travers un programme de formation et de recherche destiné à aller vers une alimentation bio, locale et plus végétale, inventer et transmettre l'agriculture écologique et construire en intelligence collective

Il est également pourvu de jardins, d'un gîte-étape permettant du co-living, d'une épicerie associative (« le magasin paysan ») et d'une salle polyvalente.

C'est dans cette salle (ou en hors-les-murs) qu'est proposé, tout au long de l'année, une programmation « agri-culturelle » variée : spectacles, ateliers, conférences, stages destinés aux habitants comme aux touristes de passage.

Le FIT (15 000€/an depuis 2022), permet l'accompagnement et le développement de cette partie culturelle de l'activité (évaluée à 47 900 €/an) de ce tiers-lieu associatif.

*L'intérêt de ce projet réside dans son lien au territoire et au développement du volet culturel d'un tiers lieux majoritairement tourné vers des pratiques agricoles très engagées dans la transition écologique.*

#### La gare mondiale-Ali'alimentation générale (Nouvelle-Aquitaine)

Située à Bergerac (Dordogne), en QPV, l'association est structurée autour d'une compagnie (le Melkior théâtre), et de 2 tiers-lieux :

- un lieu de fabrication artistique dans le domaine du spectacle vivant, La gare mondiale, comprenant 2 salles de travail, dont l'une équipée de gradins et d'un grill permettant la diffusion, d'atelier de fabrication, de bureaux et d'un appartement pour les artistes en résidence. Créations, diffusion, résidences et le festival TRAFIK, s'adressant plus particulièrement aux jeunes des « zones périphériques », font vivre le lieu ;
- un lieu d'expérimentation sociale, Ali'alimentation générale, qui répond aux besoins de restauration des équipes artistiques accueillies à la Gare Mondiale, effectue des prestations pour d'autres événements artistiques et culturels et propose, 2 jours par mois, une cantine solidaire pour les habitants du quartier. Les repas sont confectionnés avec les invendus du supermarché biocoop. Ateliers de yoga, de couture, de jardinage sont également proposés aux habitants. La cantine d'Ali est engagée dans une nouvelle forme de gouvernance : un groupe de 8 habitantes co-gère le lieu avec les salariés. Ali'alimentation générale est accompagnée par le FIT depuis 2022 à hauteur de 30 000 €/an. (Coût annuel du projet : entre 370 000€ et 440 000€ - accompagnement annuel des collectivités : entre 135 000€ et 210 000€).

*Le projet s'articule autour de 4 axes de développement répondant aux critères du FIT : la revitalisation territoriale, l'ESS, l'inclusion sociale et la transition écologique.*

#### Tiers-lieu La Soulane (Occitanie)

La Soulane est un tiers-lieu éco-créatif et culturel de montagne. Installé à Jézeau (104 habitants dans les Hautes-Pyrénées), dans un ancien centre de vacances au pied de 4 stations de ski, il développe un projet de territoire autour de plusieurs axes d'activités économiques, sociales et culturelles : un café et restaurant associatif proposant des produits locaux (*La cantoché*), la location d'espaces de travail pour des entreprises locales et des artistes, des hébergements pour 4 familles à l'année, des travailleurs saisonniers et des stagiaires, un projet culturel et un FabLab textile.

Le projet culturel, porté par le collectif (H)ermitage, constitué d'artistes en présence permanente sur le lieu et de bénévoles, élabore une programmation dense et diversifiée, accueille des artistes en résidence, et propose des actions d'EAC en direction des jeunes et des habitants tout au long de l'année.

Le FabLab textile héberge un bureau de développement textile pyrénéen et un atelier de confection qui travaille la laine locale. Ouvert à toutes et tous, il accueille des cours de couture et depuis 2024 un espace de résidence dédié aux artistes travaillant le textile.

Le FIT a plus particulièrement permis de soutenir la création contemporaine et le lien au territoire (accueil de 18 équipes artistiques en résidence de création et de recherche et financement de concerts, de conférences et d'ateliers de pratique artistique).

Le FIT accompagne le projet (d'un cout total compris entre 30 000 et 40 000€ selon les années) à hauteur de 20 000€/an depuis 2023. Les collectivités territoriales viennent en appui pour 3000€ en 2023 et 4000€ en 2024.

*La Soulane, tiers-lieu de montagne, constitue un bon exemple de croisements entre activités économiques, sociales et culturelles faites pour et avec les habitants. Lieu hybride s'appuyant sur les ressources locales, il développe un modèle économique original.*

### Au foin de la rue (Pays-de-la-Loire)

Le festival de musique « éthique et éclectique » Au foin de la rue, est organisé depuis 2000 à Saint-Denis-de-Gastines, commune rurale de Mayenne, par une association composée de 1200 bénévoles qui s'appuie sur une équipe de 3 permanents aussi dénommée « comité synthétiseur ».

Outre le Festival, cœur du projet, l'association pilote également :

- La Saison qui propose une programmation artistique lui permettant d'être présent dans le village tout au long de l'année et de développer des actions de médiation avec l'ensemble des publics : (écoles , ehpad) et des parcours « diversité culturelle ».

- La Station, nouveau projet, consistant en la transformation d'un ancien hangar agricole en base de vie pour l'association : résidences d'artistes pour différentes compagnies, ressourcerie culturelle, mutualisation d'ateliers de construction avec des entrepreneurs ou des artisans.

Le projet de la Station (coût : 1 100 000€ en 2022- 1 282 000€ en 2023 et 347 000€ en 2024) est accompagné par le FIT depuis 2022 à hauteur de 50 000€/an. Les collectivités territoriales ont contribué pour 109 000€ en 2022, 119 000€ en 2023 et 131 000€ en 2024.

*Si l'ensemble du projet n'est pas nouveau, l'association poursuit son développement avec La Station autour de valeurs fortement ancrées : la possibilité pour chacun de s'investir, de s'impliquer dans les projets ainsi que dans le fonctionnement, les instances et les décisions ; l'inclusion qui fait de « l'accès pour tous » un véritable marqueur du festival ; le développement durable pris dans la globalité de son acception, écologique, économique et social.*

### Résidence circassienne dans la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), dans les Alpes-Maritimes, déjà engagée dans deux résidences de territoire dans les domaines de la photographie et du livre, a souhaité implanter une nouvelle résidence longue autour des arts du cirque, en lien avec le Centre régional des arts du cirque-piste d'azur.

L'objectif est double : accompagner les artistes de compagnies émergentes dans le développement de leur projet professionnel mais aussi associer les habitants à l'accueil d'artistes sur leur territoire.

Ce projet permet à de jeunes artistes de s'initier à l'action culturelle et au travail avec les habitants dès le début de leur expérience de création. Il est par ailleurs accompagné par une école de cirque du territoire qui met à leur disposition des outils de production et un accompagnement adapté.

La particularité du territoire de la CAPG est d'une part que la moitié des communes est située en milieu rural de moyenne montagne éloignée des équipements culturels structurants et d'autre part qu'il compte deux QPV.

La CAPG crée les synergies nécessaires pour mobiliser autour du projet les associations et institutions non culturelles et impliquer les habitants. En effet, les habitants, partenaires de ce projet, participent au choix des compagnies sélectionnées, proposent des temps et des modalités d'intervention, et bénéficient de cette collaboration (rencontres, ateliers, etc), facteur de lien social sur le territoire.

Avec l'appui de la DRAC, ils ont publié un appel à candidature pour une résidence « Pays de Grasse : terre de cirque », financé par le FIT à hauteur de 50 000€/an depuis 2022.

*Ce projet accompagne une collectivité territoriale particulièrement engagée dans son projet culturel. Sur un territoire comprenant à la fois des QPV et des territoire ruraux, éloignés des équipements culturels, les habitants sont partie prenante du projet qui a par ailleurs le mérite de sensibiliser de jeunes artistes à la question de la relation au territoire.*





**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

3, rue de Valois  
75001 Paris  
Tel 01 40 15 80 00  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)